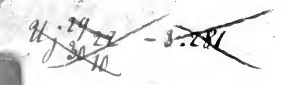
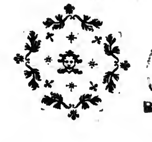

IF
277
40



PRÉCIS HISTORIQUE DE LA VIE DE MAD. LA COMTESSE DU BARRY.





PARIS 1774.

PRÉCIS HISTORIQUE DE LA VIE DE MAD. LA COMTESSE DU BARRY.

QUOIQU'ON ne donne au Public la Vie de ceux qu'on juge dignes d'avoir place dans les fastes de l'Histoire, qu'après leur mort, il n'est pas sans exemple, qu'on ait quelquefois anticipé ce moment, pour donner un précis de la vie de certaines personnes fameuses, qui par le grand rôle qu'elles jouoient dans le monde, piquoient à plusieurs égards la curiosité publique, & intéressoient par leurs qualités extraordinaires dans le bon, comme dans le mauvais. Outre ce motif général dont nous avons cru pouvoir faire l'application à Made. la Comtesse *Du Barry*, nous nous sommes d'autant plus facilement déterminés à faire

un présent au Public du *Précis* de sa vie ; avant que la mort en ait tranché le fil, que par sa disgrace étant forcée d'en traîner les misérables restes dans l'obscurité d'un cloître, nous la considérons dès à présent comme absolument morte au monde ; & par conséquent comme ayant terminé par rapport à nous, autant que par rapport à elle-même, sa brillante carriere, ne pouvant plus par cette raison, attendre une suite de faits analogues à la partie de son Histoire, qui seule peut intéresser l'Europe, nous nous sommes empressés de rendre publics ceux que nous croyons porter avec eux ce caractere de vérité, qui seul fait tout le mérite d'une Histoire, & qui doit faire la loi à l'Historien : si dans la suite de sa vie ses actions peuvent être intéressantes, ce ne peut être que par rapport au peuple dévot ou bigot, & ce sera aussi à quelque Historien Ecclésiastique, s'il y a lieu, à faire l'histoire de cette seconde partie de sa vie, à augmenter le grand nombre des *Légendes*, & à fournir à Rome les mémoires de sa canonisation. L'efficacité de la grace qui fit de Magdelaine une illustre pénitente, pourroit faire de Me. *Du Barry* une sainte à miracles; & l'Abbaye du Pont aux-Dames, pourroit bien devenir dans la suite, un pé-

lérinage aussi fameux que la sainte Baume près de Marseille. (*a*) Quoique dans l'ordre physique un peu de mauvais levain suffise pour corrompre un grande quantité de pâte, & qu'un seul pestiféré puisse porter la contagion dans tout un pays, nous espérons que dans l'ordre moral la pâte purifiera le levain ; & que les personnes saines redonneront la santé au pestiféré ; si cela ne devoit pas être de même, Louis XVI qui fait déja l'admiration de l'Europe, & qui est l'idole des François, ne donneroit pas une grande idée de sa prudence & de sa religion, en forçant les chastes épouses du Seigneur, à recevoir parmi elles l'Epouse de M. *Du Barry*, dont la conduite & les sentimens doivent, ce semble, faire un contraste dangereux avec la vie austere & innocente de ces saintes recluses.

Les conjectures hasardées sur la façon dont il y a ordre de traiter cette amante

(a) *On voit dans le creux d'un rocher près de Marseille, une grotte que la superstition fait prendre encore aujourd'hui pour le lieu où Magdelaine se retira après la mort du Sauveur, avec le Lazare & Marthe sa sœur, pour y consommer sa pénitence. Ce lieu appellé la sainte Baume est un pélérinage fameux.*

désolée dans son exil, aussi bien que les différens bruits qui ont couru sur celle, dont le ministere actuel se comportoit à l'égard des biens qu'elle a acquis pendant sa faveur, & de ceux qu'elle a fait acquérir à la famille dans laquelle elle s'est naturalisée par son mariage avec M. *Du Barry*, ont redoublé la curiosité du Public pour la voir au juste ce qu'elle étoit auparavant de parvenir à l'honneur de *Maîtresse* de Louis XV. Pendant le vivant de ce Monarque il eût été dangereux en France, de pousser ses recherches trop loin, & quoique l'on prétendît être assez instruit à ce sujet, le risque que l'on eût couru à approfondir les indices qu'on avoit, ne permettoit pas de parvenir à des éclaicissemens suffisans, pour n'avoir plus aucun doute sur son origine & sur son état primitif ; rien ne prouve plus qu'on n'avoit aucune connoissance exacte de la vérité à son égard, que les différens rapports qu'on a faits sur son compte ; à peine trouve-t-on deux personnes qui s'accordent sur les circonstances essentielles de son origine ; & encore aujourd'hui on n'a pu parvenir à découvrir la vérité, quoique par la mort du Roi de France, & la disgrace éclatante qu'elle a essuyée dès les premiers momens du regne de Louis XVI, il ait été permis aux curieux

de rapprocher toutes les circonſtances qui regardent cette femme célebre, & de remonter à la ſource pour ſe ſatisfaire ſur un point auſſi intéreſſant. La faveur extraordinaire dont elle a joui, & les honneurs qu'on étoit obligé de lui rendre à la plus brillante Cour de l'Europe, juſtifient aſſez la curioſité qu'on a de ſavoir ſi ces grands avantages qu'elle y avoit, étoient dûs en partie ou à ſa naiſſance, ou du moins à ſon mérite perſonnel, ou bien ſi elle n'en étoit redevable qu'aux charmes de ſa perſonne, & au caprice de l'amour; ſi l'on peut appeller amour, dans le feu Roi, une paſſion uſée & affoiblie par la trop grande quantité des alimens variés qu'on lui fourniſſoit pour l'entretenir & la ranimer.

Nous ne nous engageons pas à garantir à la rigueur, la vérité du peu d'anecdotes que nous avons recueillies, & qui font la matiere de ce précis hiſtorique. Madame *Du Barry*, avant ſon avancement à la Cour, a vécu dans une eſpece d'obſcurité qui n'étoit guere propre à engager à faire faire des mémoires ſur les commencemens de ſon entrée dans la carriere des galanteries; confondue avec la foule, on verra que le hazard ſeul l'y a fait appercevoir, & que ce même haſard l'en a retirée; mais nous proteſtons

que ce que nous avons à dire à son sujet est parfaitement d'accord avec la vraisemblance, ou plutôt que tous les faits que nous allons détailler ont une certitude au moins morale, ayant rejeté absolument tous ceux qui ne nous ont pas paru avoir cet avantage, dont nous aurions pu grossir ce volume, si nous avions voulu courir le risque de raconter des fables. Si malgré le soin que nous nous sommes donné pour éviter cet inconvénient, nous y sommes tombés dans quelque endroit de notre histoire, nous protestons que ce n'est ni par méchanceté, ni par un esprit de détraction, ni en un mot par aucun de ces motifs indignes, qui trop souvent font prendre la plume à des esprits caustiques & mordans.

Il est plusieurs maisons illustres qui, par l'antiquité de leur origine, sont dans l'impossibilité d'en assigner la véritable époque, parce qu'elle remonte jusques dans les tems les plus reculés; cette espece d'obscurité en fait précisément le véritable lustre; nous ne pensons pas que Made. la Comtesse *Du Barry* soit dans ce cas, par rapport à l'origine de sa maison, ce qui nous confirme dans cette idée, c'est que les maisons illustres qui sont dans l'impossibilité d'assigner le tems auquel ont vécu leurs premiers fondateurs, peuvent par une filiation non-interrompue,

remonter jusqu'à un terme positif qui fixe l'époque assurée du corps de leur arbre généalogique, au lieu que Madame *Du Barry* ne peut pas seulement donner la généalogie de son aïeul ; on assure même que celle de ses pere & mere est assez obscure & très-peu connue. Quoiqu'il en soit, on s'accorde assez généralement à lui donner pour pere, un *Révérend pere Capucin*, nommé frere *Ange*, & pour mere une fille qui servoit dans une grande maison en qualité de *Cuisiniere;* quelques-uns en lui donnant la même mere, lui donnent un homme de distinction pour pere: ces deux sentimens ne renferment ni contradiction ni impossibilité; on peut adopter l'un ou l'autre, sans choquer la vraisemblance ; un frere *Quêteur* peut aisément gagner les bonnes graces d'une jeune Cuisiniere dans une bonne maison, où son emploi lui donne les entrées libres ; un pere directeur le peut encore plus aisément, par l'accès qu'il a dans une famille, dont il dirige les consciences, & ceux qui vivent dans les pays où l'on est encore assez imbécille que de fournir à la nourriture & aux plaisirs des Moines, savent combien il est aisé à ces fainéans hypocrites, d'avoir des intrigues de cette espece ; heureuses les maisons qui n'ont à se plaindre de leur incontinence, que par les

ravages qu'elle fait parmi leurs filles de service! mais pour l'ordinaire ces Messieurs portent leurs vues un peu plus haut. Il n'y a rien que de très-ordinaire dans les alliances clandestines d'un homme de la premiere condition avec sa servante ; ce sont de petits larcins faits à une épouse, & dont on ne se fait pas un grand scrupule; dans plusieurs ce n'est qu'un rendu ; ainsi tout bien considéré, on doit conclure, que la naissance de Madame *Du Barry* n'étoit pas légale, & que les premieres années de son âge, ont dû se passer dans une obscurité impénétrable. (*b*) En sui-

(b) *Il y a un troisieme sentiment qui donne pour pere à Madame* Du Barry, *un* Picpuce *nommé* pere Ange, *Religieux du tiers Ordre de St. François, & desservant une petite paroisse de campagne en* Brie : *On peut voir ce que le Gazetier Cuirassé dit à cette occasion, p. 51. dans la (58) Note. Outre que l'autorité de cet Auteur ne paroît pas des plus respectables, l'espece de contradiction que ce sentiment renferme par raport à l'éducation de Madame* Du Barry *jusqu'à l'âge de dix ans dans la maison paternelle, nous le rend plus que suspect : un Moine ni tout autre Ecclésiastique, ne peuvent pas élever impunément sous les yeux de leurs paroissiens, & à la barbe de l'Evêque, le fruit de leur incontinence ;*

vant l'opinion qui la fait naître d'un Capucin, non comme la plus probable en elle-même, mais comme la plus généralement adoptée, on peut alors très-facilement lui faire une généalogie bien plus noble & plus glorieuse, que ne pourroit être pour elle, celle que d'*Hosier* lui fourniroit en payant comme à tant d'autres; puisqu'alors en remontant de pere en fils jusques vers le douzieme siecle, elle pourroit sans craindre de se tromper, indiquer *François d'Assise*, surnommé le *Séraphique*, pour son premier aïeul. Combien de familles en France qui se glorifient d'une origine très-ancienne, ne peuvent pas compter six siecles d'ancienneté! combien y en a-t-il

---

on sait assez ce que produisent dans ce cas les plaintes des paroissiens ; & la sentence de l'officialité qui en est la suite, est pour l'ordinaire trop rigoureuse, pour que les incontinens Ecclésiastiques ne prennent pas de précautions afin de s'y soustraire. Que ce soit d'ailleurs, un Picpuce, *ou un* Capucin, *qui soit pere de Madame* Du Barry, *c'est toujours un Moine de l'Ordre de St. François, & la différence est d'aussi peu de conséquence, que celle qui se trouve entre* la Tulipe, *grenadier dans la premiere compagnie du régiment de Champagne, &* la Tulipe, *grenadier de la*

même qui seroient bien plus orgueilleuses qu'elles ne le sont encore de leur antiquité, si elles pouvoient remonter clairement & sans contradiction jusqu'au quinzieme siecle !

---

seconde compagnie du même régiment. C'est toujours la Tulipe, *grenadier de Champagne, comme c'est* pere Ange, *religieux de* St. François.

Le Larcin fait de cette enfant chéri & caressé par une coureuse, n'a pas plus de vraisemblance; un enfant chéri & caressé par ses parens à l'âge de dix ans, ne se laisse pas enlever par force par une seule femme; à cet âge il a trop de discernement pour quitter une maison où il ne lui manque rien, & pour suivre une aventuriere, uniquement pour le plaisir de courir; puisque l'esprit de libertinage ne peut pas encore porter à cet âge une fille à se soustraire à l'autorité paternelle pour satisfaire son penchant. La Brie *d'ailleurs n'est pas si éloignée de Paris, pour qu'il n'eût été très-aisé à pere* Ange, *ou à sa Cuisiniere, si le religieux n'avoit pas voulu paroître, de retrouver cette petite fille* courant sous les lanernes de Paris, *& de la ramener en* Brie. *La satyre est piquante, & le* Gazetier Cuirassé *s'est plus attaché à y mettre du sel, que de la vraisemblance; c'est le défaut général de tout son petit ouvrage; mais sans doute que quand il l'a donné, il n'a pas prétendu qu'on l'en crût sur sa parole.*

Il y a apparence en adoptant le systême qui donne *frere Ange* pour pere à Madame *Du Barry*, que sa premiere Education a dû se former dans la maison des *Enfans Trouvés*, & que ses parens durent être dans la nécessité de prendre le parti de confier ce précieux fruit de leur amour, à l'administration publique, ne pouvant pas eux-mêmes par une infinité de raisons, l'élever sous leurs yeux, & prendre soin de son enfance. Renfermée peu d'heures après sa naissance dans cette maison de charité, confondue avec un nombre presqu'innombrable d'autres créatures, dont la plupart quoique avouées par la nature, portent à jamais, comme la fille de *frere Ange*, la tache honteuse de leur origine incertaine; reléguée en un mot dans l'obscurité d'un hôpital, il nous est impossible d'avoir rien de certain sur les premieres années de son âge, & nous sommes obligés de passer tout d'un coup à sa quinzieme année ou environ, qu'elle commence à paroître dans les rues de Paris, sans savoir exactement ni d'où elle sort, ni d'où elle vient, ni enfin ce qu'elle a fait jusques-là.

Avec beaucoup de jeunesse & un joli minois, une fillette ne court pas risque de rester long-tems sur le pavé de Paris, & de s'y trouver exposée à la honteuse nécessité d'im-

portuner la charité des passans; elle est assurée d'être bientôt recueillie par quelque personne charitable qui se fait un plaisir de la recevoir, & de faire en sa faveur quelque petite dépense en avance étant bien assurée de n'être pas long-tems à s'en payer avec usure, en vendant bien cher la vertu de celle en faveur de laquelle elle s'est sentie émue de compassion; combien de seigneurs n'ont-ils pas à leurs gages de ces sortes de personnes, qui sont continuellement aux aguets pour pouvoir leur procurer de jeunes tendrons qui aient au moins en apparence tout le mérite de l'innocence ?

Il ne nous a pas été possible de découvrir par qui ni comment la petite échappée des enfans trouvés fut recueillie, ni quel fut l'heureux mortel qui eut l'honneur d'être le premier gendre de *frere Ange* ; nous savons en général, que les premieres amours de Madame *Du Barry* ont été très-obscures, peu constantes, & qu'après avoir fait ses premiers exercices dans les basses classes, elle ne parut avec quelque espece d'éclat dans le monde, que lorsqu'elle entra chez une faiseuse de modes en qualité de fille de boutique ; on entend aujourd'hui ce que cela veut dire : avant d'entrer chez sa maîtresse de boutique, on assure qu'elle

couroit Paris avec un petit panier sous le bras, allant de porte en porte pour tâcher de vendre de petites bagatelles de *quincaillerie* qui faisoient tout son fonds. Ces commencemens ne pronostiquoient certainement pas sa grandeur future; & il y a trop de distance d'un Hôpital au Palais d'un Roi de France, pour que *Nostradamus* lui-même, eût pu faire une centurie qui prédît à la fille d'un pauvre *frere Capucin*, qu'après avoir été élevée dans le premier de ces endroits, & avoir été prise & successivement abandonnée par quantité de jeunes gens, trop inconstans pour pouvoir se fixer, le fils aîné de l'Eglise la recevroit dans dans sa Cour pour en faire sa derniere maîtresse en titre.

Nous arrivons enfin à l'époque de la vie de Md. *du Barry*, où nous pouvons marcher à la lueur du flambeau de la vérité; les épaisses ténebres répandues sur les dix-huit premieres années de sa vie, commencent à se dissiper; ce ne sont plus des conjectures probables que nous hasardons, ce sont des faits constans que nous allons détailler, ici tout concourt à nous instruire sur son compte, parce qu'elle paroît enfin avec une espece d'intrigue suivie, qui commence à faire un certain bruit dans le monde. Mr. de la

Vauvenardiere, homme de condition, devenu l'amant en titre de notre Héroïne, nous la fait connoître sous le nom de l'*Ange* de *la Vauvenardiere*, & nous donne par là le moyen de la suivre pas à pas jusques dans son exil, où elle pleure actuellement la perte de son amant, par un motif bien différent peut-être, que celui qui fait pleurer à la France la mort d'un Monarque *Bien-aimé* malgré ses grandes foiblesses, & qui n'avoit d'autre défaut, que d'aimer le plaisir, & de s'y livrer avec trop peu de réserve.

Ce seroit ici le lieu sans doute d'ébaucher son portrait, mais tout ce que nous pourrions dire, n'approcheroit jamais autant de la vérité, que ceux que l'on a peints d'après nature ; son histoire, la représentera plus naturellement que nous ne pourrions faire à ceux qui n'ont pas eu le bonheur de la voir ; ceux qui ont eu cet avantage, n'ont que faire sans doute, que nous leur retracions l'image d'une beauté agréable, qui doit avoir fait une assez vive impression dans leur ame, pour n'être pas effacée de leur mémoire.

M. de *la Vauvenardiere* devenu éperdument amoureux de la jeune faiseuse de modes, ne négligea rien pendant quelque tems pour captiver son cœur ; ce cœur naturellement

sensibles

ſenſible, & qui juſques-là n'avoit eu que des attachements momentanés, ne fut pas revêche, & ſe laiſſa aller au doux penchant qui l'entraînoit vers une intrigue ſuivie; la vanité peut-être ſe mettant un peu de la partie, rendit au gentilhomme ſa conquête aſſez aiſée, beaucoup d'amour, une aſſiduité conſtante, & quelques dépenſes faites à propos, la lui aſſurerent pendant tout le tems que ſon goût ſe ſoutint, & que le plaiſir de la nouveauté alimenta ſon amour; il eſt à préſumer, que ſa maîtreſſe avoit quelque connoiſſance de ſon origine, & qu'elle ſavoit à qui elle étoit redevable de ſa naiſſance, puiſqu'elle portoit déjà de ce tems-là, le nom d'*Ange*, comme étant ſon véritable nom de famille; ce qui donna lieu à cette heureuſe alluſion qui la fit appeller pendant quelque tems, l'*Ange* de la *Vauvenardiere;* on peut raiſonnablement conjecturer, que le *Frere Capucin* par un effet de tendreſſe bien naturelle à un pere, dans la dure néceſſité de faire élever ſon enfant hors de ſa maiſon, où la bienſéance ne lui permettoit pas de la retenir, ne l'avoit jamais perdu de vue; que quand elle fut en état de ſentir un retour de tendreſſe pour les auteurs de ſes jours, il lui confia le ſecret de ſa naiſſance, & que par un effet naturel de l'attachement qu'on a pour

ſon véritable nom , elle ne voulut pas en prendre d'autre que celui de ſon pere.

La Vauvenardiere entretint ſon petit *Ange* pendant quelque tems ; il eut pour cette jolie fille tout l'amour & toute la tendreſſe que ſa belle figure étoit en état d'inſpirer ; mais enfin , ſoit inconſtance aſſez ordinaire à ceux qui n'aiment uniquement que pour leur plaiſir , ſoit que le petit Ange manquât à la fin de fidélité , & que l'uniformité du plaiſir l'ennuyât , ſoit qu'elle n'eût en ſa faveur que la gentilleſſe de ſa perſonne , & l'agrément des charmes de ſa figure , ſoit enfin parce qu'elle n'avoit pas été auſſi avantagée du côté des agrémens de l'eſprit, que de ceux de la beauté , cette belle union ſe rompit , & l'amant en abandonnant ſon amante , pour quelque motif qu'il ſeroit difficile d'indiquer poſitivement , lui rendit ſa premiere liberté , & recouvra la ſienne.

Redevenue maîtreſſe de ſa perſonne , & pouvant diſpoſer à ſon gré de ſon ſort, façonnée d'ailleurs par la fréquentation qu'elle venoit d'avoir avec un amant qui étoit en état de lui donner de belles leçons de galanterie ; ſi elle eût été en état d'en profiter , elle reparut ſur la ſcene comme une perſonne qui cherche à ſe placer , & à tirer parti des charmes qui pouvoient encore lui faire eſpérer de

n'être pas long-tems sans trouver de chalant; mais le tems marqué par la Providence n'étoit pas encore venu, & il fallut se retrancher à des complaisances passageres, qui quoiqu'assez bien payées, ne peuvent pas satisfaire un cœur qui a déjà goûté ce doux plaisir de n'être qu'à un : les désagrémens inséparables de la banalité des faveurs, & le mépris qui en est toujours la suite, rendant la situation d'une fille publique des plus désagréables, lorsqu'après la perte d'un amant elle se trouve assez d'attraits pour être digne de former une nouvelle intrigue ; quoique la jeune l'*Ange* se trouvât dans ce cas, force lui fut de n'être pas cruelle envers ceux qui se présentoient, même avec l'intention de ne s'attacher à elle que pour quelques momens.

Après avoir passé de main en main, le hasard la fit enfin tomber dans celles du comte *Du Barry*, qui cherchoit depuis quelques années sur le pavé de Paris, à se rendre la fortune plus propice qu'elle ne lui étoit dans la province ; & qui pour cela ne négligeoit aucun des moyens qu'un *Gascon* qui a de l'esprit & des talens, met quelquefois en œuvre avec quelques succès, mais que *Du Barry* avoit jusques-là infructueusement employés, quoiqu'il joignît à l'avantage d'être originaire & assez récemment parti d'une

province, dont les naturels passent pour avoir de grandes ressources, celui d'avoir un esprit assez cultivé & des manieres très-engageantes : le rolle intéressant qu'il joue dans la scene que je crayonne, m'autorise sans doute à faire une petite digression à son sujet, & je croirois manquer à l'exactitude de l'histoire, si je ne le faisois connoître à fond : peu de personnes sont peut-être aussi bien instruites que moi de sa naissance, de l'origine de sa noblesse, de sa fortune, & en un mot de tout ce qui regarde son histoire jusqu'au moment de sa brillante fortune; j'ai entendu si souvent faire des bévues sur son compte, que je suis bien aise de désabuser le public à ce sujet (*c*). M. *Du Barry* est natif de *Levignac*, petite ville de *Guienne*, à trois lieues de Toulouse, & à deux de l'*Isle Jourdain ;* ses parens jouissent depuis assez long-tems du titre de *Nobles*, ou comme l'on dit, de *Gentilshommes* ; & quoiqu'ils ne soient pas de la premiere ancienneté, & que leur noblesse ne provienne que du *Capitoulat de Toulouse* (*d*), ils passent cependant au-

(c) *On ne sait pas pourquoi il a désiguré son nom, il s'écrit* du Barri *& non* du Barry.

(d) *Le* Capitoulat *à Toulouse n'est autre*

jourd'hui sans contradicton pour être du second rang parmi la nombreuse noblesse de cette grande province. En qualité d'ainé il a succédé aux biens de ses parens, à la charge par lui de payer des légitimes proportionnées à la totalité de la fortune, à ses cadets selon l'usage des gens de condition de cette province. Sa fortune étant passablement honnête pour le pays, sans être brillante, elle le mit à même d'épouser une demoiselle de condition,& dont la dot étoit proportionnée aux biens dont il étoit héritier. Son goût pour la dépense fut toujours excessif,& sa famille grandissant peu-à-peu, ses petits revenus devenant insuffisans pour

---

chose que la charge d'Echevin par-tout ailleurs; ceux qui sont nommés par le Roi à ce poste honorable qui répond en quelque façon à celui de Consul de Rome *, acquierent la noblesse pour eux & pour leurs descendans à perpétuité. On en nomme huit chaque année, & il faut être Bourgeois de Toulouse pour pouvoir y prétendre. Qu'on juge à présent s'il est difficile de trouver des nobles aux environs de Toulouse. Quoique le Roi nomme au* Capitoulat*, il faut l'acheter fort cher. Pendant long-tems Madame de Pompadour a eu ce petit département.*

continuer le train trop fort qu'il menoit dès le commencement de ſon mariage ; ne pouvant d'ailleurs ſe réduire à le diminuer aux yeux de toutes ſes connoiſſances & de ſes amis ; pour ſe ſouſtraire à cette eſpece d'humiliation, il fit une petite bourſe, & quitta la province pour aller dans la capitale du royaume enſevelir ſa honte, ou relever, s'il étoit poſſible, ſa gloire. Comme ſes principes n'ont jamais été des meilleurs, & que ſon goût pour la philoſophie moderne a paru toujours décidé, il ſe mit peu en peine dans le choix des moyens qu'il employa pour parvenir à ſon but ; il ſentit la néceſſité, arrivant à Paris, d'avoir des amis pour faciliter la réuſſite de ſes projets, il chercha à s'en faire; mais n'ayant pas de l'argent à dépenſer pour en acquérir de bons, & n'ayant que beaucoup de cet eſprit volatil & léger, qui ne produit dans le grand monde qu'autant qu'on peut s'y ſoutenir avec un certain faſte, il vit bientôt que les bonnes maiſons lui furent fermées, & que la ſeule reſſource qui lui reſtoit, étoit de ſe lier avec quantité d'autres perſonnes, qui comme lui, avoient inutilement tenté fortune, n'étant ſoutenus que par ce que l'on appelle aſſez mal à propos *mérite*. Il trouva dans cette claſſe d'hommes des gens ſouples, déliés & plus fins que lui ;

il étoit naturel qu'il en fût la *dupe*, il le fut effectivement; son petit trésor fut bientôt dissipé, & dans peu de jours il ne lui en resta que le malheureux avantage d'avoir appris à savoir faire des dupes à son tour. Il avoit trop de bonnes dispositions naturelles, pour que cet apprentissage lui coutât beaucoup de tems, & il se trouvoit dans une trop grande extrémité, pour ne pas saisir la premiere occasion qui se présenta pour faire son chef-d'œuvre, afin de mériter les lettres de *maîtrise*. La ressource de filouter au jeu le soutint pendant quelques mois dans une honnête médiocrité; mais soit qu'il eût de meilleures occasions, soit qu'il devînt plus aguerri & plus adroit, il parut se relever avec avantage de la perte qu'il avoit faite peu de jours après son arrivée; si l'argent volé au jeu pouvoit être un profit réel, & qu'un joueur pût n'en être pas prodigue, il est certain que *Du Barry* auroit en partie rempli les vues qu'il avoit en allant à Paris; mais un faux joueur qui n'a que le seul défaut d'être fripon, est un phénomene aussi rare qu'une femme coquete & vertueuse tout ensemble. *Du Barry* n'étoit pas fait pour faire exception à la regle générale, & le revenu qu'il se faisoit par sa dextérité à bien mêler un jeu de cartes, lui donnoit de quoi fournir aux dépenses exorbi-

tantes qu'il faisoit dans les *tripots* avec les femmes qui en sont les fermes soutiens. Parties de plaisir, spectacles, lieux publics, & en un mot tous les endroits consacrés à la plus infame & à la plus crapuleuse débauché, étoient réguliérement fréquentés par *Du Barry*. C'est dans un de ces derniers lieux qu'il vit la l'*Ange*, & qu'il fit connoissance avec elle; leurs inclinations se trouverent si ressemblantes, qu'il ne leur fallut pas beaucoup de tems pour s'accorder, & le marché étant sans doute bientôt conclu, ils durent en venir tout de suite à l'exécution, comme il est d'usage dans de pareilles rencontres. *Du Barry* ne la vit alors que comme il voyoit ses semblables, mais la trouvant plus jolie, & par conséquent plus propre à ses plaisirs, il se fixa à elle pendant quelques jours, il en fit l'objet de sa prédilection, & ne négligea rien pour se l'attacher, il y réussit par ses libéralités, & l'union devint assez parfaite. Cependant le dégoût & la satiété, suites ordinaires & infaillibles d'une jouissance trop aisée, quand elle ne tombe que sur un beau buste, s'emparerent de *Du Barry*; sa maîtresse n'ayant que les charmes de sa figure, & manquant absolument de cet esprit, qui seul peut enchaîner un homme à qui il

faut autre chofe qu'une maffe de chair bien proportionnée pour le fatisfaire, quand il a affouvi fa paffion, fentit la fin du fon regne approcher; elle la fentit, & ne s'en alarma pas: elle étoit déja accoutumée à ces fortes de revers, & elle s'en étoit fait une efpece d'habitude; cependant autant par compaffion pour elle, que pour fe faire une recommandation auprès d'une efpece de *Grand du monde, Du Barry* ne rompit ouvertement qu'après s'être donné un fucceffeur qui pût le remplacer à tous égards? cette reconnoiffance ou cette humanité de fa part, eft fans doute digne de nos éloges, s'il n'a eu en vue que le bien particulier de la l'*Ange*, fi dans ce procédé honnête il n'a pas confulté fon avantage perfonnel; & que ce ne foit pas plutôt un trafic qu'il fit de fa maîtreffe, qu'une conceffion pure & fimple: nous devons cependant avouer, que la fuite de la conduite qu'il a tenue avec elle, ne préjuge pas en faveur de fon défintéreffement. Quoiqu'il en foit il jeta les yeux fur M. de *St. Foix*, pour lui céder fes reftes & ceux de tant d'autres: M. de *St. Foix* étoit une efpece de fous-miniftre au département des affaires étrangeres, ou pour parler correctement, un des premiers commis à ce bureau; il

n'eſt pas beſoin de dire combien cette engeance d'hommes eſt habile à ſavoir rendre le *tour du bâton* profitable dans ces poſtes lucratifs, dont les appointemens ſont toujours très-conſidérables, & preſque toujours bien au-deſſus du mérite de ceux qui les rempliſſent : on ſait que, malgré l'orgueil & l'impertinence qu'ils font paroître vis-à-vis des gens reſpectables, qui ſont aſſez malheureux que d'avoir affaire à eux, & d'aller mendier mille fois une audience que bien ſouvent ils n'obtiennent jamais; on faits, dis-je, que dans les lieux de débauche, ils ont la bonté de s'humaniſer, & de traiter de pair à compagnon des perſonnes, que par-tout ailleurs ils regardent avec un dédain inſultant; c'étoit dans un de ces endroits que *Du Barry* avoit eu l'honneur de faire connoiſſance avec ce *Créſus*, & c'eſt auſſi là qu'il lui propoſa ſon ancienne maîtreſſe, dont il lui exalta les charmes; le moment pour l'entrevue fut pris, & dès le lendemain au ſoir la l'*Ange* vit ſon nouvel amant, & reçut les preuves de ſa tendreſſe en même tems que celles de ſa libéralité. M. de *St. Foix* qui avoit de l'eſprit autant que *Du Barry*, & qui penſoit à peu près comme lui ſur l'article de la galanterie, vit bientôt avec le même œil que ſon ceſ-

ſionnaire, la belle l'*Ange* ; il ſe dégoûta de ſes charmes, après en avoir joui quelques jours, prit ſon congé & rendit à *Du Barry*, le dépôt dont celui-ci avoit prétendu le gratifier. Ne pouvant s'attacher à un *Ange* ſans eſprit, il fut bien aiſe que *Du Barry* voulût la reprendre au même prix qu'il l'avoit cédée.

Du Barry qui a eu toujours un fonds de caractere aſſez humain & aſſez compatiſſant, voyant ſa maîtreſſe abandonnée & comme ſans eſpoir de trouver quelqu'autre amant aſſez généreux, ou aſſez amoureux de ſa figure pour fournir honorablement à ſon entretien, la reprit ſur ſon compte plus par compaſſion, que par toute autre vue. Son eſprit fertile en reſſources lui en avoit tout récemment ſuggéré une, de laquelle il ſe promettoit de grands avantages; le haſard fit réuſſir ſes vues ambitieuſes; mais ſa fortune ne vint pas du côté d'où il l'attendoit.

Peu content d'aller courir les *Tripots* de la Ville, pour y dévaliſer les jeunes étourdis qui avoient l'imprudence d'y jouer, il crut devoir augmenter le revenu qu'il ſe faiſoit de ſes filouteries, par le profit immenſe des cartes, qui revient à ceux qui veulent bien prêter leur maiſon pour ſervir de rendez-vous à tous les fripons joueurs; on ſent bien

qu'un maître de *Tripot* ne fournit pas à ces Meſſieurs, des cartes, du feu, de la lumiere, des Canapés, des lits, des rafraîchiſſemens, des ſoupers, & en un mot des filles ou des femmes pour le ſeul plaiſir de les obliger; on trouve de tout cela à la vérité dans ces *Coupes-gorges*, mais on le paie bien plus cher que par-tout ailleurs; & ſi l'entrepreneur ne gagne pas deux ou trois Capitaux, il ne peut pas ſe tirer d'affaires, encore malgré cela, la plupart finiſſent-ils cet honorable commerce, par une *banqueroute*, qui ſe fait ordinairement ſans donner de *Bilan*. *Du Barry* avoit depuis peu affiché ſa maiſon, ou plutôt ſon appartement, pour l'offrir au Public ſur le pied de maiſon à jouer, &c. &c. &c. & comme il n'avoit pas de femme pour en faire les honneurs, il ſe détermina de prendre la l'*Ange* pour remplir ce poſte intéreſſant. La l'*Ange* n'avoit qu'une des qualités qu'il faut à une maîtreſſe de logis dans ces circonſtances, c'eſt-à-dire, qu'elle n'étoit que jolie; cet avantage ſans doute eſt grand pour attirer la foule, mis quand il n'eſt pas accompagné de ſoupleſſe dans l'eſprit, de gentilleſſe dans les manieres, & en un mot de ce qui dans une femme eſt plus ſéduiſant que ſa beauté, il arrive qu'on ſort du temple peu après qu'on y eſt entré, en diſant froidement, l'*idole* eſt belle, mais c'eſt aſſez que

de l'avoir vue une fois. *Du Barry* pouvant ſuppléer de ſon côté en partie à ce qui manquoit à la l'*Ange*, pour retenir chez lui les chalans que ſa beauté pourroit y attirer, la plaça dans ſa maiſon, comme on place un *Leurre* pour attirer dans un endroit les *Bêtes fauves*, afin de pouvoir en dépeupler une forêt; la l'*Ange* fut un hameçon excellent, & les parties de *Brelan*, de *vingt & un*, & celles d'autres jeux de pareille honnêteté, devinrent nombreuſes & brillantes dans ce nouveau Quartier d'aſſemblée. Bientôt la plus grande partie des autres *Boucans* fut déſerte, & les appartemens de *Du Barry*, pouvoient à peine contenir le monde qui ſe rendoit chez lui pour jouer, &c.&c.&c. Parmi ceux qui lui faiſoient l'honneur de lui donner leur pratique, un certain Monſieur *Le Bel* ſe prit d'une belle paſſion pour la maîtreſſe de la maiſon, elle étoit aſſez d'accord avec *Du Barry* pour ne pas être obligée de jouer le rôle de cruelle, qui n'étoit nullement dans ſon caractere, elle écouta donc les propoſitions de ce nouveau venu, & y répondit de ſon mieux. Monſieur *Le Bel* eſt un des valets de chambre de Louis XV. généralement reconnu pour ſon homme de confiance au département des affaires clandeſtines du cœur; emploi dont il s'eſt toujours acquité avec une vigilance &

une exactitude des plus grandes ; il tenoit son bureau au petit *Parc aux Serfs*, & c'est-là qu'il faisoit travailler Louis XV avec les *Grisettes* qu'il avoit pu engager de vouloir bien se prêter au soulagement de la passion indomptable de ce Monarque pour le culte de Vénus ; on assure même, qu'il n'exposoit jamais le Roi à des suites fâcheuses, ou qu'au moins pour n'avoir rien à se reprocher, il prenoit la même précaution que le Médecin de sa Majesté, c'est-à-dire, qu'il goûtoit lui-même, avant tout, les mets qu'il servoit à son maître.

La l'*Ange* sans connoître l'importance de sa nouvelle conquête, en fit part à *Du Barry*, qui du premier instant, en habile politique, vit d'un coup d'œil, les grands avantages qu'il pouvoit s'en promettre, tant pour lui, que pour la l'*Ange* elle-même. Dès-lors ses espérances & ses vues furent plus loin qu'il n'avoit jamais osé le penser; il regarda Monsieur *Le Bel* comme un Ange envoyé du Ciel pour lui frayer la route aux honneurs & aux richesses ; il se proposa de se servir de lui, pour monter à ce haut degré de fortune, auquel il se promettoit d'arriuer par sa médiation ; l'événement en remplissant son attente, a démontré, que *Du Barry* connoissoit à merveille le cœur humain, & qu'en comptant de parvenir aux

dépens de la foiblesse de ceux de *Le Bel* & de Louis XV, il n'avoit pas mal compté. Quoique le hasard ait beaucoup de part à son élévation, comme à celle de tant d'autres, il y a toujours beaucoup de mérite en lui, d'avoir eu l'adresse de saisir une circonstance unique, pour remplir ses projets ambitieux; mille l'eussent manquée; ne pensant pas qu'une *Coureuse de rues*, à l'âge de vingt & cinq ans passés, pût devenir la Sultane favorite d'un puissant Monarque, dont le serrail ambulant lui offroit des jouissances bien plus belles & plus en état de la captiver par tant de raisons. *Du Barry* donc, bien loin de faire éclater son mécontentement sur l'infidélité dont la l'*Ange* lui fit confidence, l'exhorta beaucoup à faire tout son possible pour gagner un homme, qui pouvoit par son emploi la conduire au faîte des honneurs; il lui fit la plus belle peinture des avantages & des plaisirs dont jouit une maîtresse d'un Roi; il lui exagéra l'honneur qu'il y avoit de donner la loi à tout un Royaume; il lui peignit le séjour de la Cour comme le plus délicieux pour la concubine en titre du Monarque; en un mot, lui proposant Md. de Pompadour autant pour modele que pour appas, il échauffa tellement son imagination, que cet *Ange* terrestre comparant son sort futur

avec celui des *Anges* céleſtes, ſe propoſoit déja de rivaliſer avec eux, & n'eut pas ſans doute troqué ſa deſtinée contre la leur. Elle promit à *Du Barry* de faire de ſon mieux pour mettre *Le Bel* dans l'impoſſibilité de rien lui refuſer, & *Du Barry* ſe réſervant le droit de Conſeil & la direction ſecrete de cette importante intrigue, elle lui promit auſſi la plus entiere déférence à ſes avis; quoiqu'elle n'eût pas aſſez d'eſprit pour ſe conduire elle-même, & ſans d'autres ſecours que le génie ordinaire de ſon ſexe, elle en eut cependant aſſez, pour tenir parole à *Du Barry*, pour bien retenir ſa leçon, & en un mot pour ſavoir enjoller *LeBel*, au point de le mener où elle vouloit en venir, ou pour mieux dire, au point où *Du Barry* vouloit que *Le Bel* la conduisît. Dès la ſeconde entrevue, la l'*Ange* inſinua à *Le Bel* quelque choſe de ſes prétentions, & lui laiſſa entrevoir en partie ſon ambition, voulant ſans doute ſonder les diſpoſitions du *Pourvoyeur du Lit du Roi*; celui-ci qui n'eût pas deviné la poſſibilité d'un tel projet dans une fille ſi notoirement publique, tourna la propoſition en badinage, & ſur ce ton promit ſes bons offices à la l'*Ange*. Il la regardoit encore aſſez en état de remplir les fonctions de ſa propre maîtreſſe pendant un tems; mais

ce qu'il jugeoit bon pour lui, il n'avoit pas assez de vanité pour le regarder de même pour son maître : il eût cru s'exposer à de vifs reproches, & même à la perte de son emploi, s'il s'en fût si mal acquitté, que d'introduire dans la couche de Louis XV une fille qui la plupart du tems n'avoit sacrifié à *Vénus* que dans des galetas : que tout le monde avoit vu dans les temples publics consacrés à cette Déesse, & qui actuellement occupoit, à raison de son ancienneté, un appartement dans un de ceux qui passoit pour un des plus fréquentés de Paris. Une femme qui veut quelque chose, pour peu qu'elle ait de l'ascendant sur un homme, est assurée de réussir, si elle s'obstine à le demander. La l'*Ange*, à qui *Du Barry* avoit fait appercevoir les suites heureuses que pourroit avoir son introduction dans les plaisirs secrets du Roi, s'en étoit fait une idée trop avantageuse pour se désister après une seule demande ; elle revint donc à la charge, & pressa si fort & si vivement *Le Bel*, que malgré les risques évidents auxquels il s'exposoit par une démarche si imprudente, il passa par-dessus toutes les considérations, & ne s'attendant pas sans doute à donner une Reine postiche à la France, il fut contraint de promettre tout ce que la l'*Ange* exigeoit

de lui, & il se prépara à lui tenir sa parole.

L'on ne sait pas positivement, si cette vestale étoit dans ce tems-là dans un état de pureté, qui ne laissât rien à craindre pour les suites de son approche; on ignore si *Le Bel* avoit, sans aucune précaution, hasardé le *Pâquet* pour ce qui le concernoit en propre, & si au risque de ne pouvoir pas frayer le sentier à son maître pendant quelque tems, il s'étoit exposé à avoir recours à Esculape pour se remettre en état de reprendre l'exercice de ses fonctions dans toute leur étendue; mais ce qu'on sait positivement, c'est que quand il fut question d'introduire la l'*Ange* chez le Roi, il réfléchit sérieusement sur l'état dans lequel pourroit se trouver la santé de cette Nymphe, & supposé qu'il eût pris quelque précaution pour lui-même, il les crut insuffisantes pour son maître: est-ce fidélité, attachement, & affection pour le Roi? ou n'est-ce qu'intérêt particulier, qui le rendit si exact? Chacun peut penser là-dessus ce qu'il voudra; toujours est-il certain, qu'il fit son devoir en posant pour condition essentielle, qu'avant de faire la fonction d'Introducteur, il s'assureroit qu'il n'y avoit rien à craindre pour le Roi; la l'*Ange* qui ne pouvoit pas se scandaliser d'un soupçon si injurieux à une

honnête femme, consentit de bonne grace à donner des preuves évidentes de sa santé ; ou à travailler au plutôt à la réparer, si elle étoit jugée altérée : la visite fut faite avec le plus grand scrupule, & on assure qu'un Médecin & deux Chirurgiens fameux & très-connus, à la réquisition de *Le Bel*, se rendirent chez *Du Barry* pour y visiter la l'*Ange*. Si cette précaution fut inutile, elle étoit au moins prudente; & comme ces sortes de relations se font sans autorité de la justice, on ne les rend pas publiques ; ainsi on ne sait pas ce que ces visiteurs rapporterent à *Le Bel*; mais on sait, qu'à quelques jours delà, étant parfaitement rassuré sur ce point qui l'avoit inquiété le plus, il vint la prendre à l'entrée de la nuit, pour la conduire *incognito* à Versailles, & pour présider à l'entrée qu'elle devoit y faire sans suite, sans train, & sans cortege : telle que tant d'autres qui l'avoient précédée, avoient fait la leur pour la même raison, c'est-à-dire, pour avoir l'avantage d'amuser en particulier, un Monarque, qui vouloit bien de tems en tems se dérober à sa Cour, pour se familiariser pendant quelques heures avec les derniers de ses sujets. (e)

(e) *J'ai lu quelque part, que* Le Bel *con-*

L'heure du rendez-vous arrivée, le Roi y fut exact à son ordinaire, & le Ministre secret de ses plaisirs s'étant retiré, il traita la l'*Ange* en *Novice*, parce que toutes celles qui l'avoient dévancée, ou en avoient le mérite, ou affectoient de l'avoir. La l'*Ange* avec une expérience de près de dix ans, étoit suffisamment aguerrie pour n'avoir pas cette timidité qui accompagne toujours la vertu, lorsqu'elle n'a reçu encore que quelques légeres atteintes, ou lorsque les plaies qu'on lui a fait, saignent encore; d'ailleurs depuis le moment où elle avoit été assurée de l'honneur d'entretenir le Roi en particulier, son Mentor *Du Barry* lui avoit donné des avis sur la conduite qu'elle devoit tenir avec le Monarque dès sa premiere entrevue; & l'événement a prouvé, que *Du Barry* avoit deviné la véritable façon dont elle devoit se conduire, pour s'en ménager d'autres qui la missent à même d'arriver, sinon sur le Trône, du moins aussi près que mortelle puisse en approcher, n'étant pas reconnue pour Reine en titre. Le Roi ne s'apperce-

*nus la l'*Ange *chez Madame de St.... & que c'est cette Dame qui l'engagea à venir prendre une nuit chez elle cette fille, pour la conduire à Versailles. Ce sentiment est tout-à-fait contraire à la vérité.*

yant pas d'abord du peu d'émotion que sa présence inspiroit à la l'*Ange*, & supposant raisonnablement qu'elle devoit en avoir, eut la bonté de vouloir la tranquilliser & de la rassurer : comme il étoit naturellement bon, il avoit accoutumé de déposer dans ces occasions tout le faste imposant de la royauté, & de se comporter, comme un mortel ordinaire, avec ces fillettes, qui malgré tout cela se laissoient tomber sans mouvement entre ses bras, & ne recouvroient souvent l'usage de leurs sens, que long-tems après avoir quitté le Roi, quoiqu'on n'épargnât aucune des ressources usitées pour les rappeller à la vie, avant de leur laisser quitter le petit Parc aux Serfs. Tous ces soins, de même que ceux que le Roi se donna avant d'en venir au fait, furent très-inutiles pour la l'*Ange* : à sa contenance assurée que le Roi reconnut au peu de palpitation du cœur de cette belle, il la fixa, & se voyant fixé lui-même avec une hardiesse qu'un Prince moins bon que lui, auroit pris pour une effronterie impardonnable, il se trouva plus ardent qu'à son ordinaire, & embrasé par le feu qui jaillissoit des yeux de cette nouvelle *Danaë*, il éprouva dans ses embrassemens un plaisir qu'il n'avoit pas goûté depuis long-tems, par le retour

de vivacité avec laquelle elle répondoit aux marques de tendresse qu'elle recevoit de la part de son Roi. Ce n'étoit pas un beau cadavre inanimé dont il parcouroit les attraits, comme à son ordinaire ; il retrouvoit dans la l'*Ange*, tous les agrémens & toutes les ressources, à l'esprit près, qu'il avoit trouvé dans ses défuntes Maîtresses, après une fréquentation de plusieurs années ; en un mot la l'*Ange*, qui n'avoit pour ainsi dire vu que des hommes qui ne cherchoient avec elle que d'assouvir leur passion, & qui s'étoit bien trouvée de la ranimer & de l'exciter de nouveau, lorsque la Nature sembloit demander du repos, crut que tous les hommes sont hommes dans cette circonstance, & conformément à la leçon qu'elle avoit reçue, elle se comporta avec Louis XV. comme elle avoit accoutumée de se comporter avec tous les autres ; les agaceries & les espiégleries usitées en pareil cas, furent mises en usage ; elle rit, elle badina avec le Roi comme avec un simple particulier, & ne se réserva pas davantage qu'à son ordinaire. Loin que la dignité du Monarque lui en imposât, & que le regard du Roi qui étoit naturellement fier & perçant, l'intimidât, elle ne voyoit en lui qu'un homme, aimable à la vérité, mais ordinaire. Enfin

on ne peut pas mieux, je crois, exprimer l'effronterie de cette devergondée, qu'on l'exprime à cette occasion dans un papier Anglois, où l'Auteur dit, que la l'*Ange* jouoit avec la Couronne de Louis XV, & que du premier moment elle la regarda comme *un Bonnet de nuit qui leur étoit commun à tous les deux.* (*f*)

Le Roi peu accoutumé à des familiarités de cette espece, & n'ayant peut-être pas encore goûté le plaisir de l'égalité, si doux & si sensible dans les ébats amoureux, en sentit tout l'agrément, autorisa la l'*Ange* par la satisfaction qu'il en témoigna à se livrer à toutes les polissonneries, ou même à toutes les extravagances qui font l'unique mérite de la très-grande partie de ces *Toupies*, & qui font l'unique fonds de leur amabilité, bien loin de se rebuter par une continuité d'indécences, qui ne peuvent plaire tout au plus que lorsqu'elles servent à éguiser l'appétit, quand le sentiment est devenu impuissant à cet égard, le Roi au contraire, trouva cet exercice si joli, & prit tant de goût pour cette Tactique V..... que chacune des évolutions que la l'*Ange* en exécutoit, étoit, comme dit un *de ses Historiens;*

(*f*)......*the dignity of his crown, any more than if it had been a common* night-cap.

un nouveau chaînon qu'il ajoutoit à sa brillante chaîne. (g)

Aussi, lorsqu'après son installation à la Cour, tout le monde fut pleinement convaincu qu'elle n'avoit rien par elle-même, excepté sa figure, qui fût en état de former une passion constante, & un attachement réel, le *Duc* de *Richelieu* demandant au Roi, ce qu'il trouvoit dans cette femme, capable de le fixer au grand étonnement de toute sa Cour, ce Monarque lui répondit, qu'*elle étoit la seule en France, qui trouvoit le secret de lui faire oublier qu'il étoit sexagénaire.* (h)

Le Roi en quittant cette première fois le Parc aux Serfs, & en remettant la nouvelle amante à *Le Bel*, pour la reconduire à Paris, lui ordonna de la ramener dès le lendemain

---

(g) *Addet its links to the chain.*

(h) *Ceux qui ne savent pas que le Duc de Richelieu avoit acquis le droit par ses longs services, de faire des demandes de cette nature à Louis XV, pourroient être surpris de son impertinence à cet égard. Mais on sait en France la raison qui pouvoit l'autoriser à faire cette démarche, qui dans tout autre sujet, eût été regardée comme un crime, & punie tout au moins par une prison perpétuelle.*

au soir, & ainsi de suite jusqu'à nouvel ordre. *Le Bel* fut autant surpris de cet ordre qu'il étoit nouveau, car Louis XV voyoit à peine deux fois la même fille dans ce petit secret sanctuaire de l'amour. Le ministre de ses plaisirs fut peu sensible à la perte qu'il faisoit d'une maîtresse à laquelle il s'étoit cependant sincérement attaché, mais il pensoit trop généreusement pour ne pas se faire un vrai plaisir de la céder à son maître; & comme à la Cour toutes les charges & tous les emplois sont sujets à des vicissitudes presque continuelles, quoiqu'il eût tout lieu de croire qu'il étoit assez solidement établi dans son poste pour ne pas craindre de concurrent, cependant il se flatta de trouver dans la l'*Ange* une puissante protectrice en cas que quelque antagoniste voulût entreprendre de le débusquer; cette idée prévalant sur toutes les autres, & prévoyant une partie de la faveur à laquelle la l'*Ange* alloit parvenir, il fut le premier à la féliciter sur l'heureuse perspective qu'elle envisageoit, & lui demanda sa protection avec des termes si expressifs, que quand la reconnoissance ne la lui eût pas assurée, la bonté naturelle de la l'*Ange* n'eût pu la lui refuser.

De retour chez elle, ou plutôt chez *Du Barry*, qui l'attendoit avec impatience, elle

raconta à son mentor tout ce qui s'étoit passé dans cette entrevue ; celui-ci en conçut les plus belles espérances, & redoublant ses soins & son attention pour donner des leçons utiles à sa *pupile*, qui pussent faire réussir les projets vastes qu'il formoit déjà, il prit de son côté les mesures les plus sûres pour partager ave elle, sinon les agrémens de sa future condition, au moins les avantages réels de sa position.

Comme *Du Barry* étoit assez instruit des usages & des étiquettes de la Cour, quoiqu'il fût originaire d'une des Provinces qui en sont les plus éloignées, il pensa aux moyens de mettre la l'*Ange* dans le cas de pouvoir être déclarée *maîtresse* en titre, si le cas y échéoit, comme il n'en douta plus, après la troisieme entrevue qu'elle eut avec le roi. Sachant donc que toutes les maîtresses de Louis XV étoient mariées, lorsqu'il les établissoit dans sa Cour, il songea à chercher un mari à la l'*Ange*, & pour être autant maître du mari, qu'il l'étoit déjà d'elle-même, il ne voulut pas courir le risque de le choisir dans une famille étrangere à la sienne, afin qu'en cas de disgrace, les biens, les honneurs, les titres, les emplois, & tous les avantages obtenus & acquis par la faveur de la maîtresse du roi, restassent dans sa

propre maison, & qu'à tout événement il l'eût enrichie & illustrée avant que la faveur de la l'*Ange* eût pris fin. Ne pouvant pas devenir lui-même le mari légal de sa *pupille*, ayant déjà femme & enfans à *Lévignac*, & ne pouvant le cacher au public, qui eût pu aisément le convaincre de *Polygamie*, s'il eût été assez imprudent que de s'exposer à commettre un tel crime dans un royaume où le cas est *pendable*, il jeta les yeux sur un frere cadet, qui étoit en province, pour en faire l'époux de sa Catin, qui alloit passer au poste de celle du roi : il écrivit donc en Guienne, & envoyant l'argent nécessaire pour que son frere pût se rendre promptement auprès de lui, sans lui marquer précisément de quoi il étoit question, il l'exhorta de partir tout de suite pour une affaire où sa fortune étoit intéressée. Il n'en eût pas tant fallu à un jeune homme désœuvré dans un petit endroit, dont toute l'occupation consistoit à battre les champs, & à suivre un chien d'arrêt tout le long du jour, afin de tuer quelque piece de gibier qui pût servir à augmenter le petit ordinaire de sa famille, qu'une très-mince fortune forçoit à une frugalité excessive ; il n'en eût pas tant fallu, dis-je, pour engager le chevalier *Du Barry* à quitter avec plaisir la province, pour venir dans la capitale, qu'il n'eût cer-

tainement jamais vu ſans cet événement extraordinaire ; n'ayant rien qui l'obligeât de différer un moment ſon voyage, il ſe rendit ſur le champ à Toulouſe, & s'accordant pour une place dans la *brouette* du courier, il arriva à Paris le cinquieme jour après ſon départ de Toulouſe. Comme ſon mariage avec la l'*Ange* étoit un mariage de *convenance*, & que l'amour n'y avoit aucune part, ni ne devoit y en avoir, les articles du contrat déjà rédigés avant ſon arrivée par ſon aîné, qui faiſoit en cette qualité la fonction de pere, furent ſignés par les parties contractantes, ſans contradiction & tout étant préparé pour ce glorieux hymen, les deux futurs époux furent ſe jurer au pied des autels, de ne pas vivre déſormais l'un pour l'autre, de ne pas s'aimer, de ne plus ſe voir, & ſur-tout de ſe manquer réciproquement de fidélité. On dit que de tous les vœux le plus mal obſervé, eſt celui que deux perſonnes font réciproquement, lorſqu'elles ſe donnent leur foi & leur main en face de la Sainte Égliſe. Jamais époux n'ont été plus fideles aux leurs, que le chevalier *Du Barry* & ſa Femme, & ils peuvent hardiment défier qui que ce ſoit, de leur prouver qu'ils y ont manqué. On ne ſait pas même, s'ils ne ſe ſont pas laiſſé un moyen ſûr pour obtenir la caſſation de leur mariage, en cas qu'ils

voulussent en venir là, en ne le consommant pas ; si c'est par ce motif qu'ils n'ont jamais couché ensemble, ils ont poussé la précaution un peu trop loin, dans un tems où l'on n'y regarde pas de si près, pour autoriser les divorces dans des personnes qui n'ont que des raisons spécieuses, mais évidemment insuffisantes pour se poursuivre en justice ; peut-être est-ce par une raison plus pressante, que l'honnêteté, l'ordre de la société, & la nature elle-même semblent autoriser ; on se familiarise en effet difficilement avec l'idée d'un *inceste* ; peut-être enfin, que Madame *Du Barry* sachant déjà sa glorieuse destination, vouloit se réserver toute entiere pour le roi, & que les vœux qu'elle avoit faits dans le temple de l'amour, lui paroissant plus sacrés, que ceux qu'elle auroit dû faire dans une Eglise *Catholique Romaine*, ou plus avantageux, elle s'en tint irrévocablement aux premiers, & ne regarda les seconds que comme une simple cérémonie qui ne l'obligeoit pas plus que si son mariage se fût célébré sur le théatre, qui à cette formalité près, n'est effectivement qu'une scène de quelque petite piece qu'on appelle assez communément *Farce*.

Le plus grand obstacle, ou pour mieu

dire, l'unique qui s'oppofoit à fa grandeur, étant levé, Madame *Du Barry*, par les confeils de fon beau-frere, preffa fon inftallation auprès du roi; ce monarque en étoit déjà avec elle au point de ne pouvoir plus lui rien refufer, fon inclination le portoit à accorder ce qu'elle exigeoit; & quoique la cour & la ville fuffent déjà inftruites des nouvelles amours de Louis XV, & qu'on en parlât fans beaucoup de ménagement, il étoit le feul qui ignoroit ce qu'on en difoit, & qui croyoit fon intrigue enfevelie dans le plus profond fecret. Malgré fa propre impatience à n'être plus contraint à fe réferver avec Madame *Du Barry*, & à pouvoir lui donner un appartement contigu au fien, & conftamment occupé par les *dévancieres* de fa nouvelle favorite, il ne pouvoit fans choquer directement toutes les bienféances, & qui plus eft toutes les coutumes, brufquer les circonftances, & inftaller fans forme Madame *Du Barry*; il reftoit encore certaines petites formalités à remplir, & il fe difpofa tout de bon à applanir toutes les difficultés.

Il commença par rompre ouvertement avec Madame la comteffe d'*Efparbès*, avec laquelle il vivoit fi bien, qu'il ne manquoit plus à cette comteffe que la cérémonie de la *déclaration*, pour être cenfée avoir fuccédé

à la Marquise de Pompadour. Il fut d'autant plus facile à Louis XV de la renvoyer, que l'affaire du régiment de *Piémont*, dont Mr. le comte d'*Esparbès* étoit colonel, & dans laquelle on lui donnoit une part qui ne lui faisoit pas honneur, étoit encore assez récente, & que Mr. le duc de Choiseul qui avoit en vue de faire succéder sa sœur à la place de la marquise, pressoit la disgrace du comte d'Esparbès, croyant y entraîner la comtesse son épouse. Mr. le duc de la Vrillière fut chargé à son ordinaire, de faire savoir à Mr. & à Madame d'Esparbès par une *Lettre de Cachet* que le roi les dispensoit à l'un & à l'autre de lui faire leur tour; & que l'intention de Sa Majesté étoit, qu'ils se retirassent à *Montauban* auprès de Mr. le marquis de *Lussan*, pere de Mr. d'Esparbès, qui, à cause de son grand âge, avoit besoin de leur présence.

Madame d'Esparbès renvoyée, il ne restoit plus que de faire paroître une fois ou deux en Cour Madame *Du Barry*, afin qu'ayant été présentée selon l'usage aux Dames de France, & à toute la famille royale, elle pût l'être dans les formes à Sa Majesté. Toutes ces présentations n'étoient plus du ressort ni du département de Mr. *Le Bel*, ses fonctions ne s'exer-

çoient qu'au flambeau & dans le Parc aux Serfs seulement ; il falloit des introducteurs d'un rang bien supérieur ; heureusement pour le Roi, que son ancien Maître des Cérémonies, malgré son grand âge, vivoit encore, & qu'il pouvoit reprendre l'exercice de ses fonctions, & les remplir avec le même zele qui lui avoit acquis la grande faveur dont il jouissoit auprès du Roi ; Mr. le duc de *Richelieu* fut donc averti de se tenir prêt pour annoncer Madame *Du Barry*, & pour l'introduire chez le Roi, après qu'elle auroit été présentée à Mesdames.

Il est encore de l'étiquette de la Cour, qu'avant qu'une femme quelconque soit présentée au Roi, elle doit l'avoir été auparavant à la Reine, si le Roi n'est pas veuf, & à toutes les Princesses de la famille royale ; cette présentation se fait toujours par une ou deux dames de la premiere distinction, attachées elles-mêmes au service de quelqu'une des personnes de la famille royale. *(a)* Dans une autre Cour que

(a) *Quand un Ministre étranger, ou quelque personne de considération, doit être présenté en Cour, il doit commencer par l'être au*

que celle de France, on eût été peut-être en peine de savoir à qui s'adresser, pour trouver quelque Dame du premier rang qui eût voulu se charger de rendre ce service important à une femme généralement reconnue pour C.... publique, sachant sur tout, que c'étoit à ce seul titre qu'elle étoit parvenue à l'honneur de se faire connoître du Roi; & que ce n'étoit que pour perdre ce titre de publicité, qu'elle devoit passer à la Cour, en conservant néanmoins celui de C.... du Roi. La fonction de présentatrice dans ce cas, n'étoit pas fort honorable, & différoit peu de celle de M.... Royale; cependant le choix ne fut pas difficile à la Cour de Versailles, & à l'exception de la Duchesse de *Gramont* qui auroit eu des raisons particulières pour s'en excuser, il étoit assez indifférent au Duc de *Richelieu*, de s'adresser aux unes ou aux autres des *Cour-*

---

au Roi, & de chez le Roi, on le conduit graduellement chez tous les Princes & Princesses de la Famille Royale; pour les Femmes, *la présentation se fait au rebours, & ce n'est qu'après avoir passé successivement chez toute la Famille Royale qu'elles parviennent publiquement chez le Roi.*

tisanes, pour les charger de l'honneur de le représenter dans une cérémonie dans laquelle il ne pouvoit pas remplir son emploi par lui-même; il n'en étoit presque aucune qui n'appréciât beaucoup l'avantage de servir le Roi, & de remplir le poste honorable de *Commis* du Duc de *Richelieu* dans la présentation de Madame *Du Barry* aux Dames de France, les seules alors, depuis la mort de la Reine, chez qui elle dut paroître avant de parvenir chez le Roi *in formâ publicâ.*

Le jour étant pris pour cette cérémonie indécente à tous égards, Madame *Du Barry* se rendit à Versailles avec une suite de domestiques brillante & nombreuse, & comme c'étoit sa premiere sortie publique, on se persuade aisément, que M. *Du Barry*, son beau-frere, avoit réglé le cortege d'une façon proportionnée à son goût, à ses vues, à sa vanité, & sur tout propre à ne pas humilier en apparence l'orgueil des Dames respectables, qui avoient bien voulu faire l'honneur à sa belle-Sœur, de la présenter à *Mesdames.* Cette présentation se fit donc avec les cérémonies d'usage en pareil cas, & après que l'initiée eut fait sa révérence aux augustes Princesses, & qu'elle eût baisé le fond de leur *Robe*, au défaut de leur main

que les vertueuses filles de Louis XV lui refuserent héroïquement, elle se retira assez peu satisfaite de l'accueil froid qu'elle venoit de recevoir, auquel sans doute elle ne s'attendoit pas, mais auquel elle auroit dû s'attendre, si une personne de son état étoit susceptible de quelque sentiment d'honnêteté; mais outre que Madame *Du Barry* passa à juste titre pour être très-bornée du côté du génie, sa bonne fortune l'avoit aveuglée au point de croire, que la complaisance forcée de *Mesdames* pour leur Pere, pût leur faire oublier ce qu'elles devoient à l'honneur, à leur auguste naissance, à leur rang, en un mot à la considération publique, & qu'elles devoient encore sacrifier tout à l'obéissance filiale, & se soumettre de bonne grace aux volontés d'un Pere, qui dans cette occasion, comme dans bien d'autres de cette nature, n'auroit pas dû mettre leur soumission à de si rudes épreuves, & auroit mieux fait d'abolir une Etiquette aussi déshonorante pour ses enfants, qu'elle est ridicule & inutile. Madame *DuBarry* eut la sottise de se plaindre au Roi de l'accueil peu flatteur que Mesdames lui avoient fait, & le Roi eut assez de sentimens pour ne pas épouser sa querelle, pour n'avoir aucun égard à ses plaintes, pour ne

pas en marquer le moindre ressentiment, & pour au contraire en estimer & en aimer davantage ses filles, qui méritoient à plus d'un titre toute sa tendresse.

Dans l'intervalle du Mariage de Madame *Du Barry* & de son installation en Cour, les libéralités du Roi lui avoient donné le moyen de monter une maison des plus brillantes, ou plutôt son beau-Frere, son Mentor, son Régisseur & son Tout, sembloit avoir épuisé tout ce que la folie, la vanité & le bon goût peuvent suggérer pour donner à la maison de sa belle-Sœur, & par contre-coup à la sienne, ce ton, cette élégance, & cet air de somptuosité, qu'on ne soutient jamais qu'aux dépens du public, & que lui-même malgré les fonds du Trésor Royal, ou de la cassette du Roi, ne put soutenir un mois, sans endetter Madame *Du-Barry* de plus de cent mille livres. Pendant ce même intervalle, en changeant d'hôtel, il avoit jugé à propos de conserver l'*enseigne* du premier logement qu'il occupoit, lorsqu'il n'avoit qu'un *Tripot*; il avoit seulement pris la précaution de faire effacer, *maison à jouer* & n'avoit laissé que les *&c. &c. &c.* mais en attendant il se donnoit tous les soins imaginables pour se faire de puissants Protecteurs en

Cour, afin d'y soutenir sa belle-Sœur contre les puissantes cabales qu'il ne pouvoit pas ignorer se former déjà contre elle. Le parti qui lui étoit opposé, étoit d'autant plus formidable, que le Duc de *Choiseul* étoit à la tête de toutes ses créatures pour tâcher de renverser du Trône Madame *Du Barry* qui n'avoit encore qu'un pied sur le premier degré, & qui étoit à la veille de les franchir tous, pour aller prendre place à celui du Roi.

Lutter contre le Ministre favori de Louis XV étoit le projet le plus hardi & le plus téméraire; aussi *Du Barry* en connut-il d'abord tout le péril; & quoiqu'il eût autant & plus de finesse que son adversaire, n'ayant pas à beaucoup près le même pouvoir en main, il commença par tâcher d'apprivoiser & d'adoucir s'il étoit possible ce Lion furieux; il connoissoit son foible, & il tenta de le séduire par l'endroit le plus délicat, il eût infailliblement réussi à le calmer, si le *Duc de Choiseul* n'eût eu des raisons de famille plus fortes que son inclination naturelle, à consulter, & qui tout considéré affermissoit plus sûrement son crédit & la faveur, en faisant occuper à sa sœur le poste qui paroissoit destiné à Madame *Du Barry*; cette considération lui fit

refuser généreusement toutes les offres séduisantes que *Du Barry* lui fit ; il eut beau lui promettre que sa belle-sœur ne se guideroit que par ses avis à la Cour ; qu'elle ne se mêleroit que de coucher avec le Roi ; qu'il conserveroit toujours la même autorité dans le Royaume, & le même ascendant sur l'esprit du Roi ; qu'elle feroit avec lui une ligue offensive & défensive contre tous les honnêtes gens ; qu'elle n'oublieroit jamais l'obligation qu'elle lui auroit, & qu'en un mot il se chargeoit de lui faire donner par sa belle-sœur, tels otages qu'il jugeroit à propos pour la sureté de la parorole, qu'elle lui donneroit, de ne jamais séparer ses propres intérêts des siens, même aux dépens de la fidélité qu'elle devoit à son Roi ; tout fut inutile : M. le *Duc de Choiseul* refusa de se prêter à aucun arrangement, méprisa des otages qui avoient été si souvent donnés, & ne se désista de traverser les desseins de *Du Barry*, & de s'opposer à l'installation de Madame *Du Barry*, que lorsque voyant tous ses mouvemens inutiles, & reconnoissant pour la premiere fois, que son crédit n'étoit pas aussi fort qu'il se l'étoit persuadé, depuis la mort de la fameuse Marquise, il fut obligé de se soumettre aux volontés du Roi, de permettre

ce qu'il ne pouvoit pas empêcher, & qui pis eſt, de faire ſa Cour, & de ramper indignement aux pieds d'une femme, dont il avoit mépriſé l'état, la puiſſance & les *appas*. (*k*)

(*k*) *Quelques perſonnes mal inſtruites ont cru que Madame* Du Barry *devoit ſon élévation à M. le* Duc de Choiſeul; *que c'étoit ce Miniſtre qui l'avoit procurée au Roi, après s'en être dégoûté lui-même, & que lui trouvant une négation de génie propre à ſes vues ambitieuſes, il avoit cru devoir la préférer à toute autre, pour en faire la maîtreſſe du Roi, ſe promettant par-là de ſe faire un double mérite auprès du Monarque, ſans courir le riſque d'être détruit lui-même par l'ouvrage de ſes mains, n'étant plus d'humeur de ramper ſervilément aux pieds d'une Sultane favorite, comme il avoit été obligé de le faire pendant le regne de Madame de Pompadour. Ce ſentiment qui ne manque pas de vraiſemblance, & qui paroît fondé ſur des principes analogues à la façon de penſer de cet ancien Miniſtre, eſt cependant contraire à la vérité, quant à ce qui regarde la préſentation de Madame* Du Barry *par le* Duc de Choiſeul. *Il peut ſe faire, qu'ayant que cette femme eût porté ſon ambition ſi haut, elle avoit ſervi aux plaiſirs de ce grand Homme,*

Du Barry trouvant le *Duc de Choiseul* intraitable, & fortement déterminé à traverser ses projets, se jeta à corps perdu dans le parti qui étoit opposé à ce Ministre, & se lia étroitement avec Mrs. les Ducs de *Richelieu*, d'*Aiguillon*, &c. Il lui fut d'autant plus aisé de lier secrétement la partie avec eux, que ces Seigneurs depuis qu'ils s'étoient apperçus du goût du Roi pour Md. *Du Barry*, lui faisoient assidument leur Cour dans son hôtel, & commençoient à rechercher sa protection, prévoyant bien qu'elle pourroit leur être d'un grand secours, pour suplanter un rival qui paroissoit si difficile à débusquer d'un poste qu'on lui envioit. C'est sans doute par reconnoissance pour ses premiers courtisans, qui lui avoient rendu leurs hommages, avant que sa gloire fût tout-à-fait décidée, que Madame *Du Barry* les a constamment protégés, & que rien n'a pu altérer son attachement pour eux, que la mort inopinée du Roi. Mr. *Du Barry*, sa belle-sœur, Mr. le Duc de Richelieu & son Neveu, avoient déja réglé

---

mais toujours est-il vrai, qu'elle n'avoit jamais été vue par M. de Choiseul, *dans l'intention d'en faire la Maîtresse de Louis XV.*

tout le plan de leurs opérations, avant que Madame *Du Barry* s'établît à la Cour ; & si ce plan s'est exécuté lentement, c'est qu'ils n'avoient pas prévu, en le formant, trouver autant d'obstacles, ni éprouver une si vigoureuse résistance de la part du chef de leurs adversaires, d'autant plus difficile à vaincre, que dans l'impossibilité de leur résister en face, il avoit eu l'adresse de faire semblant de se ranger de leur parti, en se contentant de leur porter des coups, cachés, qui heureusement portoient à faux, & qui enfin tournerent contre lui-même.

Quelques jours après que Madame *Du Barry* eut été présentée à Mesdames, par les deux femmes, qui en répondant au choix du *duc* de *Richelieu*, répondoient indirectement aux desirs du Roi, aux dépens de leur honneur, de leur gloire, de leur réputation. & de l'estime des Dames de France qu'elles perdirent sans retour, celui auquel elle devoit paroître en public chez le Roi, fut déterminé par le Roi même, qui chargea le *Duc* de *Richelieu* d'en avertir Me. *Du Barry* & ses introductrices, afin que cette réception eût tout l'éclat qu'elle devoit avoir. Trois jours avant celui de la cérémonie M. *Du Barry* donna tous les ordres nécessaires, afin que l'équipage, les livrées, & en

un mot tout ce qui devoit paroître avec éclat à la suite de sa belle-sœur, fût dans le meilleur ordre, & répondît à son triomphe : pendant ces trois jours les maîtresses de cérémonie se rendirent assidument chez elle, pour achever de la façonner, afin qu'elle n'eût pas un air neuf & gauche, en se produisant dans une Cour, dont les manieres, le maintien & la contenance demandent une étude particuliere, quand on a aussi peu d'habitude qu'en avoit Madame *Du Barry*. Elle n'avoit pas la ressource d'y payer d'effronterie, comme elle faisoit quand elle voyoit le Roi en son particulier ; le ton de Catin qui plaisoit au Roi dans le petit *Parc aux Serfs*, & qui étoit le seul qu'elle sût prendre sans se gêner, lui auroit extraordinairement déplu, si elle l'eût pris en présence de toute sa Cour : elle auroit couvert le roi de confusion, & elle se fût exposée à se faire chasser, comme elle l'eût mérité, si au lieu d'une noble modestie, elle eût développé, en débutant, toute l'effronterie de son état.

Le Roi sachant l'heure & le moment qu'elle devoit arriver à Versailles, se tint au balcon du pavillon qui fait face à la grande avenue de Paris, pour avoir le plaisir sans doute de voir si son équipage & sa livrée avoient été choisis avec goût, ou par un pur

effet d'impatience naturelle aux tempéramens vifs, que l'attente d'un plaisir fait toujours courir au devant de lui, le cortege paroissant au fond de l'avenue, & un peuple innombrable, prévenu de son arrivée, s'étant assemblé à la grille, par un esprit de curiosité, bien pardonnable en pareille circonstance, le Roi s'en étant apperçu, s'adressa à Mr. de *Choiseul*, & lui demanda avec un ton d'ignorance affectée, ce que ce peuple faisoit à la grille du château, & ce que tout ce tumulte signifioit; "Sire, lui répondit le Duc, ce peuple informé que » c'étoit aujourd'hui que Madame *Du Barry* devoit avoir l'honneur d'être présentée » à Votre Majesté, est accouru de toutes » parts, pour être témoin de son entrée, » ne pouvant l'être de l'accueil que Votre Majesté lui fera ». L'orgueil du Roi fut humilié par cette réponse; il sentit toute la méchanceté qu'elle renfermoit, & il eut la générosité de ne pas la punir; il comprit une partie du ridicule qu'il se donnoit, & qu'il alloit combler en présence de toute sa Cour. Ne voulant pas cependant reculer, la chose étant trop avancée, étant d'ailleurs résolu à se donner une maîtresse en titre, il voulut éluder pour ce moment, l'espece de honte à laquelle il s'exposoit, & redoutant les approches de

cette entrevue publique, il crut se mettre à l'abri du désagrément qu'elle avoit déjà pour lui, & qu'il n'avoit pas prévu, en donnant ordre de différer sous quelque prétexte, la présentation de cette nouvelle Courtisane; il se tourna du côté du *duc* de *Richelieu*, qui étoit près de sa personne, & le chargea de renvoyer la partie à un autre jour; ce Seigneur s'empressant de remplir les nouveaux ordres qu'il venoit de recevoir, se disposoit à sortir de l'appartement du Roi, pour les exécuter, mais il n'en étoit plus tems; en ouvrant la porte, il rencontra Madame *Du Barry* & ses deux assistantes, & croyant ne pouvoir pas *décemment* les faire reculer, il prit le parti d'ouvrir, d'introduire ces dames, & de crier à haute voix, en s'adressant au Roi, » *Sire, la voici, s'il plaît à votre Majesté* » *qu'elle entre, elle est ici* ». Jamais coup de théatre n'a été mieux exécuté; jamais scene n'a été mieux rendue, par la position & la contenance naturelle de tous les différens acteurs qui y jouoient un rôle intéressant; le *duc* de *Choiseul* qui avoit entendu l'ordre que le Roi avoit donné pour le renvoi de la cérémonie, s'applaudissoit en secret, d'avoir réussi à humilier d'un même coup le monarque & le *duc* de *Richelieu*; peut-être même se flattoit-il d'avoir tout-à-fait détourné l'orage qui grondoit sur sa tête, en reculant une

installation, qui par là pouvoit bien n'avoir jamais lieu ; le *duc* de *Choiseul*, dis-je, s'en rapportant à peine à ses yeux, resta confondu & immobile, lorsqu'il ne put plus douter que Madame *Du Barry* étoit dans l'appartement ; & que déjà le roi la recevoit avec une distinction qui marquoit l'attachement qu'il avoit pour elle ; le *duc* de *Richelieu* ne pouvoit cacher la joie pure & parfaite qu'il goûtoit d'avoir triomphé de son rival au moment où il avoit tout-à-fait désespéré de la victoire pour cet instant ; les Courtisans rioient sous cape, & pouvoient à peine s'empêcher d'éclater, en voyant l'humiliation du premier de ces Ducs, qu'ils détestoient, & le triomphe du second qu'ils méprisoient ; & enfin, Madame *Du Barry*, malgré les leçons de modestie qu'elle avoit reçu, se présenta avec un air assez libre, qui prouvoit qu'elle avoit vu le Roi plus d'une fois en particulier ; tant il est vrai que les préjugés de l'éducation prévalent toujours, & que tout l'artifice possible ne peut pas totalement en cacher les sentimens & les manieres.

Le Roi vit avec la plus grande satisfaction, que ce moment qu'il redoutoit si fort, s'étoit enfin passé sans, pour ainsi dire, qu'il eût eu le tems d'en sentir tout le désagrément, & cet instant qu'on peut regarder comme

celui du dénoûment de cette plaisante comédie, fut si bien ménagé, qu'à peine sa Majesté eut-elle le tems de s'appercevoir du rôle ridicule qu'il jouoit dans cette piece comique : le roi, Madame la comtesse *Du Barry* & toute la Cour, ne pouvoient se tromper sur le motif qui avoit assemblé devant le château cette foule, dont l'aspect tumultueux avoit couvert Louis XV de confusion ; il ne fut pas difficile d'en attribuer toute la malice à Mr. le *Duc* de *Choiseul* ; on en devina aisément le principe, & l'événement pensa justifier que ce fin courtisan, en envoyant ses émissaires secrets, pour assembler cette populace, avoit pris le parti le plus sûr pour traverser les desseins du Roi lui-même, sans qu'il pût en être directement accusé ; tout autre, moins en faveur que le *duc* de *Richelieu*, & moins versé dans les ruses de Cour, eût exécuté à la lettre les ordres du roi, & eût manqué par là la plus belle occasion de mériter les éloges de son maître, d'augmenter son crédit, & surtout d'humilier un rival redoutable, en rendant toutes ses finesses inutiles. Aussi les parties intéressées en tinrent-elles tout le compte qu'elles devoient à l'un & à l'autre de ces Seigneurs, & on ne sait pas pourquoi la disgrace du premier, ne suivit que quelques années après son imprudence,

qu'on peut regarder comme une véritable impertinence. La cérémonie de l'installation étant finie, chacun se retira pour s'applaudir, ou pour dévorer son chagrin à proportion de la part qu'il prenoit à cet événement; mais le nombre des indifférens, & par conséquent des rieurs, fut le plus grand. La nouvelle installée, outre l'honneur de son inauguration, en recueillit tout le profit pour elle, pour la famille, dans laquelle elle avoit pris un époux, & pour toutes les créatures qu'elle acquit dans la suite, ou qui lui étoient déjà dévouées. Elle sortit de chez le roi avec le titre de *Comtesse*, que le Roi lui accorda; car il falloit un titre à une dame de Cour; & celui de *Madame Du Barry*, sans accessoire, eût mal sonné; d'ailleurs l'étiquette exigeoit une qualification honorable; & en France lorsque la naissance n'en donne pas, il n'est pas difficile d'en obtenir le brevet; ces graces dépendantes entiérement du bon plaisir du roi, quand on n'est pas assez heureux que de pouvoir s'adresser directement à lui, on peut facilement, moyennant de l'argent, acheter la protection de quelque courtisan, qui par sa médiation & ses bons offices obtient les graces de cette nature.

En sortant de chez le Roi, Madame la *Comtesse du Barry*, fut conduite dans l'ap-

partement destiné aux Dames de sa condition ; sa dévanciere feue Madame la *Marquise de Pompadour*, qui l'avoit occupé pendant trop long-tems, l'avoit rendu assez commode & assez superbe, pour que la nouvelle favorite pût s'en contenter ; elle y reçut bientôt après les hommages de toute la Cour ; elle y vit à ses pieds tous les Ministres, même l'orgueilleux ennemi qu'elle venoit de terrasser, & enfin tous ceux qui croyoient avoir un intérêt réel à flatter sa vanité, ne firent aucun scrupule de venir changer en éloges exagérés, les satyres mordantes, & les traits indécens qu'ils avoient lancé contre elle, avant son élévation ; on vit sur-tout les savans, les artistes, & toute cette *sequelle* d'importuns, assiéger la porte du temple de cette nouvelle divinité, mendier humblement la faveur d'y être introduits pour déposer aux pieds de l'idole leurs offrandes, qu'une adulation intéressée lui faisoit porter ; le Savant lui offrit le fruit de ses veilles ; l'écrivain, celui de son plagiat ; l'artiste celui de ses sueurs, & tous vinrent briguer l'honneur de travailler sous les auspices d'une nouvelle Muse, qu'Apollon ne reconnoissoit pas à la vérité, mais que le maître du Parnasse François par un pur

mouvement

mouvement de sa suprême volonté, éleva à l'honneur d'être la protectrice de tous ceux qui s'empressent de concourir à la gloire de son regne, en consacrant leurs talens aux progrès des sciences & des arts.

La vie qu'elle avoit mené jusques-là, & celle qu'elle alloit mener, étoient trop différentes, pour qu'elle passât de l'une à l'autre, avec cette aisance qui découvre un génie noble, élevé, & propre à se plier à tout. Dans sa premiere façon de vivre, tout sembloit lui être permis, & ayant secoué le joug des bienséances, les étourderies, les caprices, les bouderies, les hauteurs, & même les indécences passoient pour des gentillesses de son état, qui trouvoient peu de censeurs, au lieu qu'à la Cour, quand tous ces défauts ne sont pas autorisés par une naissance illustre, ils couvrent de ridicule une femme qu'on ne croit pas née pour aller de pair avec les grands, & que le seul hasard, & la faveur, ont placée à côté d'eux: il n'est donc pas surprenant que la nouvelle Comtesse fît des faux pas sans nombre dès sa premiere entrée, & qu'elle s'exposât à des petites mortifications, qui eussent été bien plus grandes, si le respect qu'on devoit au roi, & la crainte d'encourir sa disgrace, ne l'eussent mise à l'abri de tous les désagré-

mens que sa faveur lui épargna. Les leçons sur son maintien à la Cour, ne lui manquoient pas; mais soit qu'elle négligeât d'en profiter, ou qu'elle ne sût pas en profiter, il est certain que ses premieres hauteurs, & les libertés outrées qu'elle crut pouvoir se donner, augmenterent le nombre de ses ennemis, & que s'il eût été possible de la précipiter en bas du Trône, au haut duquel elle étoit montée, sans aucun mérite, que celui qui lui étoit commun avec tant d'autres, sa chûte auroit suivi de près son élévation; mais toutes les tentatives à ce sujet furent inutiles; elle conserva son orgueil, son impudence, toutes ses mauvaises qualités avec l'attachement de Louis XV, pendant que tous ceux qui avoient à se plaindre d'elle perdirent leurs peines & leurs soins pour lui faire perdre son crédit, qui quoique naissant, se trouva assez affermi pour triompher de tous ceux qui travailloient sous main à le détruire; car quoiqu'en apparence toute la cour lui parût dévouée, à l'exception des *Ducs* de *Richelieu* & d'*Aiguillon*, du *Chancelier*, & de quelqu'autre, elle pouvoit compter autant d'ennemis cachés qu'il y avoit de courtisans.

M. *Du Barry* qui ne lui connoissoit pas les talens nécessaires pour pouvoir être avec

honneur à la tête des affaires de l'Etat, & pour remplacer à cet égard Mad. la *Marquise de Pompadour*, lui avoit sur-tout recommandé de ne pas s'en mêler d'aucune façon; pour ne pas courir le risque sans doute, de faire faire de faux pas au roi, qui par un juste ressentiment auroit pu lui faire porter toute la peine de sa témérité; il lui avoit conseillé de n'employer son crédit que pour obtenir des honneurs & des richesses pour ceux de ses parens qui étoient les seuls qui en fussent susceptibles; aussi suivit-elle ce sage conseil de point en point, & on n'a jamais su qu'elle ait pris part aux démêlés des Parlemens avec le roi, ni aux affaires qui se trouvoient dans une crise assez critique, lorsque tout paroissoit annoncer une guerre avec l'Angleterre, quoiqu'on ait assuré sans fondement qu'elle avoit reçu en présent de la part de cette nation, outre des sommes assez considérables, une *aigrette* de diamans d'un travail & d'un prix infinis, & que moyennant ce cadeau, elle s'étoit engagée à obtenir la disgrace de Mr. de *Choiseul*, qui, à ce qu'on croyoit, vouloit absolument la guerre, dont il avoit sourdement tramé le prétexte en Espagne par des vues d'intérêt particulier; mais quand bien même on devroit lui faire hon-

neur de la disgrace de ce seigneur, elle avoit assez de motifs personnels pour la solliciter, & assez de crédit pour l'obtenir, sans que l'Angleterre l'animât: à la perte d'un homme qu'elle étoit si fort intéressée d'humilier & de proscrire.

On raconte comme un fait certain, une repartie de Madame la Comtesse *Du Barry* à M. le Duc de *Choiseul*, qui prouveroit en elle plus d'esprit qu'on ne peut lui en attribuer, & qui par là me paroît un peu suspecte: cependant comme elle auroit pu être étudiée pour être faite dans l'occasion qui pourroit se présenter assez souvent, je la rapporterai telle qu'on la trouve dans un papier Anglois, qui en fait honneur à Mad. la Comtesse. On assure que, jouant un jour au *Whist*, & ayant pour partenaire M. de *Choiseul*, elle dit avoir gagné la partie *par les honneurs* qu'elle avoit. — *Comment cela est-il possible?* répondit le Duc, *je n'en ai aucun: je le sais*, lui répondit Madame *Du Barry; mais je les ai tous sans vous.* (1) Si l'anecdote est vraie, il n'est pas

---

(1) La Barry *happening to be Choiseul his partner, saidshe was up by honnours:*

improbable, que le Comte *Du Barry* eût ſuggéré à ſa belle-ſœur une repartie qu'il n'étoit pas difficile de prévoir devoir avoir lieu dans un tems ou dans un autre, puiſque ce jeu Anglois donne occaſion de pouvoir la faire plus d'une fois dans la même partie; & qu'il a tellement prévalu en France, que pendant pluſieurs années il a été le ſeul jeu de commerce qu'on ait joué dans tout le royaume, après avoir commencé par devenir à la mode à la cour.

Quand on aſſure que Madame la Comteſſe *Du Barry* ne s'eſt nullement ingérée dans l'adminiſtration politique de l'état, on n'entend pas par-là qu'elle n'ait eu beaucoup de part dans la nomination aux emplois honorables & lucratifs, & même à ceux de la première importance. C'étoit un moyen trop ſûr d'augmenter ſa fortune, pour qu'elle le négligeât; d'ailleurs l'uſage étoit trop conſtant, & Madame de Pompadour ſur-tout l'avoit trop bien établi, pour que la nouvelle Maîtreſſe du Roi y dérogeât.

---

how can that be, anſwered he, I have not any, i knows that, replied the Ladi, but i have the honnours without you.

Après avoir fait pleuvoir pour ainsi dire les graces sur ses beaux-freres, ses neveux, &c. & après les avoir placés & solidement établis dans des postes d'honneur, auxquels ils n'eussent jamais osé prétendre, & pour lesquels ils n'étoient nullement faits, si le crédit de cette nouvelle *Paysanne parvenue* ne les y eût élevés, elle pensa sérieusement à vendre sa protection, & à en tirer le meilleur parti possible. — Il est en France quantité d'emplois de conséquence qu'on ne peut remplir qu'avec l'agrément du roi, même après les avoir achetés; il est encore quantité de dispenses d'âge qu'il faut obtenir de la Cour, pour pouvoir entrer en plein exercice de certaines charges dans le royaume; en un mot il est quantité du survivances qu'on brigue, ce sont autant de petites mines abondantes d'or & d'argent, pour les Médiateurs dont on se sert afin d'obtenir de simples graces de la part du Monarque, qui les accorde toujours *gratis pro Deo*, mais qui sous main se financent quelquefois plus cher que l'emploi lui-même; or quand il y a une Maîtresse en titre, elle est seule en possession de ces mines, elle seule les fait exploiter à son profit, parce qu'elle seule est le canal par lequel ces graces découlent; & c'est toujours le plus offrant & dernier

enchérisseur qui les obtient quand il y a concurrence de Candidats ; ce sont ces parties casuelles de la Maîtresse du Roi, qui servent de fond à ses menus plaisirs. Pendant le regne de Madame la Comtesse *Du Barry*, on ne compte qu'un seul homme qui soit parvenu sans intrigue, sans s'y attendre, & par son seul mérite, à un poste des plus honorables dans l'état, & celui de tous qui demande peut-être le plus de probité, de désintéressement, de discernement, & d'honneur, c'est celui de *Secretaire* au *Département de la Guerre ;* M. le Marquis de Montainard, à la sollicitation d'un Prince du Sang qui sait apprécier le mérite, fut appellé du fond de sa Province, pour être mis à la tête de ce Bureau, sans que les sollicitations de Madame *Du Barry* en faveur de M. le Duc d'*Aiguillon*, aient pu l'emporter que quelques années après ; cependant elles ne resterent pas tout-à-fait infructueuses ; car pour dédommager ce Seigneur, qui l'avoit si bien servie, lors de son installation, elle lui obtint par *interim*, le *Département des affaires étrangeres*, après avoir engagé le roi à couper court, par sa seule autorité, à des procédures que les Parlemens du royaume, de concert avec les Pairs, jugeoient assez graves, pour pronon-

cer à l'extraordinaire contre ce ci-devant Gouverneur de la Province de Bretagne.

Quoique toutes les Loix Eccléſiaſtiques proſcrivent le *Simonie*, & prononcent les plus grandes peines contre les *Simoniaques*, & que les Conciles & les Papes aient lancé de tout tems les plus terribles Anathêmes contre ceux qui achetent argent comptant les bénéfices, ou même qui n'attendent pas patiemment que Dieu les appelle, pour travailler à la ſanctification de ſon peuple, cependant par un cinquieme article des *Libertés de l'Egliſe Gallicane*, non exprimé à la vérité, mais que la tradition immémoriale a fait paſſer en force de Loi dans le Clergé de France, il n'eſt aucun bénéfice à Nomination Royale ſur-tout, qui ne s'obtienne par faveur, & à force d'argent, qu'on donne toujours à titre de préſent à ceux qui ſe chargent de faire valoir auprès du Collateur le mérite, la piété & la ſcience du poſtulant; c'eſt encore ici une ſeconde ſource preſqu'auſſi abondante que la premiere, pour la favorite du Monarque, & de laquelle Mad. *Du Barry* a tiré le plus grand parti ; quoique la feuille des bénéfices ne fût pas en ſes mains, ceux à qui elle eſt confiée, n'oſeroient ſe refuſer à la ſollicitation d'une perſonne qui pourroit

dans un moment la leur ôter, pour la faire donner à quelqu'un qui connoîtroit mieux sa dépendance & sa subordination ; & cet emploi important donne un trop grand relief, & approche de trop près de la personne du Roi, pour que le *secretaire à ce département* veuille s'exposer à perdre un emploi qui le met à même de se faire faire la cour par ce qu'il y a de plus grand dans le royaume, & de trouver pour lui-même des douceurs qu'il n'auroit certainement pas dans tout autre emploi. M. de *Jarante*, évêque d'Orléans, savoit trop bien ce qu'il devoit à son ambition, à ses intérêts, & au crédit de la maîtresse de Louis XV, pour se refuser aux sollicitations qu'elle lui faisoit en faveur des jeunes abbés de cour, pour lesquels elle avoit des raisons particulieres de s'intéresser, & qui sans sa protection ne seroient parvenus que plus tard, ou peut-être même jamais, à des bénéfices riches, qui les mettent à même d'étaler tout le luxe, & de se livrer à toute la mollesse de leur état.

Madame *Du Barry* & M. le secretaire de la *Feuille* vécurent donc de la meilleure intelligence du monde, jusqu'à la disgrace de ce dernier ; leurs inclinations étant à peu près les mêmes, leur façon de vivre ne différoit gueres non plus, & ce prélat aimoit au-

tant les femmes que Madame *Du Barry* aimoit les hommes ; leurs intrigues n'étoient ni mieux palliées, ni plus ſecretes, & le rapport ſympatique qu'on ne pouvoit s'empêcher de remarquer entre eux, ne différoit malheureuſement pour l'évêque, que dans un ſeul point : il étoit l'ami à vendre & à engager du duc de *Choiſeul*, & Madame *Du Barry* étoit ſa plus acharnée ennemie ; la ſupériorité du crédit de celle-ci l'emportant ſur les bons offices de l'autre en faveur de ce duc, M. *de Jarante* fut enveloppé dans la ruine de ſon ami, pour avoir voulu luter contre la ſultane favorite, par une démarche auſſi hardie que téméraire ; à ſa priere une des filles du roi ſollicita la grace & le rapel de M. de *Choiſeul* ; le roi a la foibleſſe de le dire à Madame *Du Barry* ; elle l'emporte ſur les ſollicitations de Madame *Victoire*, & ajoute à l'éclat de ſon triomphe, l'humiliation, & la perte de M. l'évêque d'Orléans, qui forcé de rendre compte de ſon adminiſtration, & de la caiſſe des économats dont il avoit la direction, ſe trouve court de pluſieurs millions, & ne pouvant, ou n'oſant décemment en aſſigner l'emploi, fut envoyé en exil dans une abbaye qu'il avoit au *Mans* ; un *banqueroutier* d'un rang inférieur, eût été envoyé à la *Grêve*. Le vieux cardinal de la *Roche-*

Aimont qui attendoit avec autant d'impatience de passer à cet emploi, qu'il avoit attendu de Rome le chapeau rouge pendant plus de 20 ans, & qui croyoit l'avoir mérité, succéda à M. *de Jarante*, & non moins complaisant que lui, à l'égard de Madame *Du Barry*, il s'est maintenu dans ce poste, en encensant l'idole de la même main qu'il encense la croix.

Madame *DuBarry* étoit née avec un penchant trop lubrique, & son éducation bien loin de le modifier, l'avoit trop enflammé, pour que Louis XV à l'âge de soixante ans pût lui suffire. Ce monarque d'ailleurs avoit trop abusé lui-même de la force de son tempérament, pour en avoir conservé toute la vigueur; ainsi, il ne doit pas paroître surprenant, qu'elle se permit de tems en tems de lui donner à son insu quelques seconds qui la missent dans le cas de ne pas tant exiger de la part d'un roi, dont la conservation lui étoit si précieuse & si nécessaire, & quoiqu'elle prît cette sage précaution, autant par amour & par attachement pour le roi, que pour sa propre satisfaction, elle a su néanmoins se comporter avec assez de prudence & de mystere, dans des intrigues si délicates, qu'il n'a jamais été bien possible, de connoître ceux qui avoient l'honneur de faire une

partie de la besogne que le roi croyoit & entendoit faire tout seul: on n'a sur cet article, que des conjectures hasardées, & chacun en a parlé selon qu'il s'esttrouvéaffecté. Les uns ont cru, que Mrs. les coadjuteurs de Strasbourg & de Rheims, avoient part à ses faveurs; mais quand on considere, que ces deux jeunes prélats doivent conserver encore toute la ferveur de leur état, est-il possible de croire, qu'ils eussent voulu manquer si jeunes à ce qu'ils devoient à leur état & à leur roi ? D'autres ont cru, qu'un certain *garde du corps*, un des plus beaux hommes de sa troupe, & qu'on a vu parvenir trop rapidement, avoit gagné par la vigueur de son tempérament, la beauté de sa figure, & la belle proportion de son corps, les bonnes graces de la comtesse, par plus d'un endroit; en un mot on lui a donné dans tous les états & dans toutes les conditions, des hommes auxquels elle permettoit de la servir à son gré, & peut-être lui a-t-on fait tort, en divulgant, qu'elle n'étoit délicate, ni sur le choix, ni sur les avances; il me semble, qu'il y a de l'injustice, à conclure des habitudes passées, & qu'une espece de nécessité avoit forcé de contracter, contre les habitudes actuelles que tant de raisons doivent rendres différentes des premieres, à

moins qu'on ne veuille soutenir à la rigueur, que *l'habitude est une seconde nature, qu'il n'est pas possible de réformer*; quoi qu'il en soit, il est certain, qu'elle n'a pas été scrupuleuse en fait de fidélité, & quels que soient les heureux mortels qu'elle a voulu favoriser, on ne peut s'empêcher de déplorer l'aveuglement d'un roi, qui méritoit si peu d'être trompé, & qui l'a été si impunément.

Ce monarque que sa bonté naturelle rendoit le moins méfiant de tous les hommes, n'avoit pour ainsi dire aucune volonté à lui; se méfiant uniquement de son propre sentiment, à peine osoit-il exposer sa façon de penser, ou s'il la développoit, il s'en départoit toujours aux plus petites objections, pour adopter celle de son conseil; qu'il croyoit devoir être préférable à la sienne. Avec de grands talens, de belles connoissances, beaucoup de pénétration, des sentimens d'humanité sur-tout, qui paroissoient faire le fond de son caractere, avec les meilleures & les plus tendres intentions pour son peuple, ne cherchant, ne desirant qu'à le rendre heureux; Louis XV eut de grandes foiblesses qui arrêterent presque toujours les effets heureux de ses qualités naturelles, qui dans l'esprit de ceux qui le connoissoient mal, l'ont fait passer

pour pusillanime, & qui ont privé la France du plus glorieux, comme du plus heureux de tous les regnes, sous le monarque le plus juste, le meilleur, le plus homme, & le plus digne en un mot de l'amour des François. Il aimoit le plaisir, & s'y livroit sans réserve : quel est l'homme qui ne l'aime pas ? Et quel est le roi qui ne s'y livre pas ? lorsque la plus grande partie des courtisans ne semblent occupés qu'à fortifier son goût de plus en plus, en étudiant tous les moyens de pouvoir les varier, & de les rendre par là plus sensibles & plus vifs : & lorsque des ministres qui ont un intérêt particulier à gouverner seuls, & à n'être pas éclairés de près, cherchent, sous de vains prétextes plus séduisans & plus plausibles en apparence les uns que les autres, à écarter le monarque de l'administration détaillée des affaires, se contentant de ne lui en laisser prendre qu'une idée générale ; en lui épargnant, à dessein, toute la peine de la discussion. Le cardinal de Fleuri, bien digne de former l'éducation d'un roi, auroit mis à même Louis XV, de faire oublier peut-être jusqu'à la mémoire d'Henri IV, de Louis XIV, & de tous les rois, dont la France rappelle encore le souvenir avec autant d'attendrisse-

ment, que d'admiration, si ce prélat respectable lui eût laissé prendre les rênes du gouvernement, aussitôt qu'il connut que son Eleve étoit capable de commander à son peuple par lui-même, & avec le secours des conselis d'un si digne précepteur : mais le cardinal de Fleuri ne fut pas assez grand pour se contenter de la gloire de rendre la France heureuse, en ne conservant auprès de son illustre pupille, que le droit de redresser les faux pas qu'il auroit pu faire dans les commencemens de son regne, & en lui remettant généreusement tous ceux qui lui avoient été confiés pendant la minorité de ce Prince. Cet excellent homme, avec moins de bruit, de fracas, d'ostentation, & peut-être avec plus de solidité, de fondement, & de mérite, eût rendu la France plus solidement heureuse, que les *Richelieu* & les *Mazarin*, qui à bien des égards, lui sont de beaucoup inférieurs. En un mot, il ne manquoit à Louis XV pour effacer la gloire de tous ses aïeux, que d'avoir commencé de bonne heure à gouverner par lui-même ; & il ne manquoit à son précepteur, qui devint ensuite son premier ministre, que d'avoir habitué son Eleve au travail, & à la connoissance des affaires d'état, pour mériter

véritablement les éloges, qu'on prodigue mal-à-propos aux autres instituteurs de nos rois. Louis XV écarté pour ainsi dire depuis son berceau, jusqu'à sa mort, des affaires de son royaume, & ne les connoissant que sous le faux jour qu'on avoit soin de lui présenter, n'a jamais connu réellement les malheurs de ses peuples, ni l'oppression dans laquelle ils ont vécu sous la plupart des ministres, qui abusoient de l'autorité trop entiere qui leur étoit confiée. Croyant ses sujets heureux, ou beaucoup moins opprimés, qu'ils ne l'étoient réellement, il se livroit au plaisir, pour lequel il faut avouer, que son penchant depuis la mort du cardinal de Fleuri, s'étoit tout-à-fait décidé : se laissant gouverner par tous ceux qu'il croyoit mériter sa confiance, est-il surprenant, que ses maîtresses l'aient aussi trop gouverné ? le cœur n'est-il pas la partie la plus foible de l'homme, quand la tendresse y domine ? & lors même que l'esprit est indomptable, le premier ne plie-t-il pas souvent, même sous le joug le plus tyrannique; celui de Louis XV asservi par Madame de Pompadour, avoit contracté la malheureuse habitude de l'esclavage; il ne pouvoit vivre sans être enchaîné; cherchant une nouvelle servitude, il se donna tout entier

entier à Madame *du Barry*, la moins digne des femmes, d'avoir l'honneur d'être sa souveraine. Cette femme par une fatalité déplorable, étoit réservée pour obscurcir & ternir les dernieres années d'un Roi, qu'on a jugé trop sévérement sur l'article d'une passion, dont presque personne n'est exempt, & qui conduit presque toujours à des fautes réelles, à la vérité, mais qui de toutes celles que l'homme peut faire, quoique les plus funestes, tant dans le sujet que dans le souverain, méritent toujours beaucoup plus d'indulgence qu'on ne leur en accorde ordinairement, tant il est vrai qu'on est toujours prêt à condamner dans les autres ce qu'on ne s'avise pas même de corriger en soi-même.

La constante foiblesse de Louis XV à l'égard des femmes, a beaucoup moins de quoi surprendre, que son dernier attachement pour celle qui de toutes les femmes de France, étoit là moins faite pour attacher ce Monarque. On nous peint l'amour aveugle ; on a raison : car comment est-il possible d'imaginer qu'une femme sans esprit, sans éducation, indépendamment de l'opprobre dont elle s'étoit couverte par sa conduite trop publique, pour qu'on puisse même la pallier; comment, imaginer, dis-je

qu'une telle femme ait pu remplacer la femme la plus aimable, la plus déliée, la plus fine, & la plus digne de former un véritable attachement, si elle eût été moins désintéressée & moins impérieuse? Comment pouvoir se familiariser avec l'idée, que Madame *Du Barry*, qui ne ressembloit en rien à Madame de Pompadour, & qui lui étoit si inférieure en tout, ait pu prendre sa place auprès d'un homme, qui par lui-même étoit si en état de faire la différence de l'une à l'autre, & qui auroit pu, s'il eût voulu, sinon remplacer avec quelqu'avantage Madame de Pompadour, au moins s'en attacher une autre, qui sans avoir ses défauts, auroit eu une partie de ses agrémens & de ses graces, mais qui sûrement, telle qu'elle eût été, auroit eu tout l'avantage sur Madame *Du Barry*. Il n'est pas possible que le Roi ne s'apperçût de sa méprise, mais on croit pouvoir assurer que si Madame *Du Barry* ne fut pas renvoyée, elle en fut redevable à cette bonté naturelle du Monarque, qui lui faisoit sacrifier son intérêt, son goût, & peut-être une partie de sa gloire, à la répugnance qu'il avoit de porter la désolation dans le cœur d'une personne qu'il avoit honorée une fois de son attachement. Madame *Du*

Barry n'eſt pas la ſeule perſonne de la Cour, qui s'y ſoit maintenue dans la faveur de ce Prince par cette ſeule raiſon; l'idée de la diſgrace de ſes favoris, affligeoit ſi ſenſiblement ce Monarque, que quoiqu'il ne pût pas ſe cacher qu'ils étoient peut-être indignes de ſes bontés, ou qu'au moins la France les jugeoit tels, il n'eut jamais la force de leur donner la mortification de les priver de ſon attachement & de ſa bienveillance; on doit convenir, que cette bonté eſt un défaut, plus grand dans un Roi que dans tout autre, mais c'eſt un de ces défauts dont on ne peut s'empêcher de faire l'éloge, lors même qu'on le condamne. Heureuſes les perſonnes qui ne ſont condamnables que par cet endroit! & plus heureux encore les Peuples, qui n'ont d'autre reproche à faire à leur ſouverain! s'ils ne ſont pas auſſi heureux ſous ſon empire qu'ils pourroient l'être, leurs malheurs deviennent plus ſupportables, lorſqu'ils réfléchiſſent qu'ils prennent leur unique ſource dans la bonté trop exceſſive du Monarque, dont ils ſavent d'ailleurs, qu'ils ſont tendrement aimés. On me reprochera peut-être de faire un paradoxe de cette bonté que j'exalte ſi fort dans Louis XV; qu'on conſulte la France toute entiere, & ſur-tout

qu'on jette les yeux ſur la vraie ſenſibilité de tous les François, que de trop juſtes allarmes ſur les ſuites de la maladie qui leur a enlevé *Louis le bien-aimé*, jetoient dans le chagrin le plus véritable, on aura la réponſe la plus démonſtrative, & la plus ſatiſfaiſante, au problême qui paroît d'abord ſi difficile à réſoudre.

Il n'eſt pas ſurprenant que la vie de Madame *Du Barry* à la Cour, ne nous offre aucune Anecdote remarquable: elle y a vécu pendant que la France jouiſſoit de la paix avec ſes voiſins, & c'eſt ſans doute un très-grand bonheur à tous égards, qu'elle n'ait pas eu occaſion, comme celle qui l'avoit précédée, de régler le plan des opérations de la guerre, d'en faire nommer les Généraux, & de les aſtreindre à ne recevoir que ſes ordres, & à n'agir que ſous ſa direction; la France n'oubliera jamais la honte de la derniere guerre, & peut-être ne réparera-t-elle jamais ſa gloire, qui s'y trouva cruellement compromiſe, pour avoir été dirigée par une Femme, qui ſuivoit peut-être plus ſon intérêt, ou ſes caprices, que les lumieres de ſon eſprit & de ſon jugement, les François ſont trop avides de la gloire militaire, & ils eſtiment trop l'honneur de commander à leurs compa-

triotes contre les ennemis de l'État, pour ne pas s'abaisser à en briguer le commandement par la seule voie qu'ils savent leur rester pour l'obtenir, quand les emplois militaires sont à la seule disposition de la Favorite du Monarque. Madame *Du Barry* auroit été trop flattée de voir augmenter, à cette occasion, la foule de ses courtisans, pour ne pas se rendre à leurs sollicitations, & avec son peu de discernement, que de fautes énormes n'auroit-elle pas commis dans le choix de ceux auxquels elle eut donné la préférence! un homme élégant & d'une figure séduisante, n'est pas toujours l'homme qu'il faut mettre à la tête d'une troupe, pour la mener au combat; & c'est cependant celui qui auroit été protégé par Madame *Du Barry*, & qui par conséquent l'auroit emporté sur le véritable *militaire.*

Quant aux affaires domestiques du Royaume, nous avons déjà dit, qu'elle s'étoit fait ou plutôt, qu'on lui avoit fait une espece de loi, de ne pas y prendre un parti décidé; son séjour doux à la Cour, a été en quelque façon moins bruyant, & moins tumultueux, que sa vie privée (& que l'on peut appeller *publique*) dans la Capitale: le soin de plaire au Roi, & de déplaire à tous

les honnêtes gens , semble avoir occupé tout son temps; ses intrigues n'ont rien d'intéressant; elle a joui de son état, comme une personne de son mérite étoit capable d'en jouir ; c'étoit une machine que son beau-frere faisoit mouvoir à son gré ; incapable de prendre parti d'elle-même, elle suivoit l'impulsion qu'on lui donnoit, & si elle a fait des fautes, elles doivent être toutes rejetées sur son Mentor qui, à beaucoup d'esprit, joignoit trop d'orgueil, de prévention, de hauteur , d'ambition , d'étourderie & d'impertinence, pour ne pas abuser de la protection d'une femme, qui après avoir été sa maîtresse, son rebut, sa femme de ménage, & enfin la femme de son frere, lui devoit trop, pour ne pas se dévouer à ses volontés, & avoit trop peu de génie pour voir qu'il abusoit de l'heureuse position dans laquelle elle se trouvoit par ses intrigues basses, & que les gens de bon sens jugent très-criminelles. Madame *Du Barry* fait un contraste trop frappant avec les *Gabrielles d'Estrés*, les *Maintenons* , les *Montespans* , les *La Valiere* , & les *Pompadours* , pour que le tems qu'elle a passé auprès de Louis XV fournisse des époques aussi intéressantes , que celles de la vie des Maîtresses des Rois de France , prédécesseurs

du dernier mort; beaucoup moins belle que la maîtresse d'Henri IV, n'ayant rien du mérite, de la sensibilité, de la naissance, ni de la véritable tendresse des maîtresses de Louis XIV, beaucoup inférieure à tous égards à sa devanciere,en entrant à laCour, elle a comme turminé sa carriere, & l'intérêt de son histoire finit, où celui de celle des autres a commencé. La Cour qui pour tous les Courtisans en général, est le théatre sur lequel ils paroissent avec éclat, ou par leurs vertus ou par leurs vices, a été pour Madame *Du Barry* un véritable tombeau, dans lequel elle n'a pas enseveli ses vertus, parce qu'elle n'en avoit pas, ni ses vices, parce qu'elle n'en avoit qu'un, qu'elle étoit obligée de conserver par son état, & auquel il étoit impossible qu'elle donnât un nouvel éclat. Oui, ce n'est que son néant qu'elle y a enseveli; & que pouvoit-elle y ensevelir de plus? Usant de sa fortune avec prodigalité & sans discernement, elle dépensoit une partie des libéralités de son amant, sans s'en faire honneur par quelque trait de bienfaisance, qui fût en état de jeter une gaze légere sur son peu de mérite personnel. Ne connoissant que la parure & tous ses ridicules & puériles accessoires, elle en faisoit presque son uni-

que occupation ; étourdie de ſa prétendûe grandeur, elle s'étudioit à la ſoutenir par un luxe outré & diſpendieux, qui ajoutoit à ſon ridicule. Aſſaillie continuellement par une troupe d'êtres vils & rampans, elle avoit la ſotte vanité de rapporter à elle-même de baſſes adulations qui n'avoient pour objet que le monarque, dont on vouloit continuer à mériter la faveur, en encenſant ſon idole. En un mot, mépriſée à la Cour, comme elle l'avoit été à la ville, ſi elle n'y a pas reçu les mêmes humiliations, le reſpect dû à la Majeſté royale, l'en a miſe à l'abri, & a contraint le cœur de déſavouer en ſecret les hommages que la bienſéance exigeoit qu'on rendît en public à la maîtreſſe du Souverain. Quoique fille d'une naiſſance obſcure & criminelle, qu'elle ne pouvoit cacher ni aux autres ni à elle-même, elle ne regardoit ce déſavantage, que comme un caprice du ſort, dont elle ſe croyoit pleinement vengée par ſa figure & ſes graces ; l'état le plus brillant dont elle jouiſſoit, lui tenoit lieu d'ancêtres reſpectables ; la ſomptuoſité de ſa maiſon à la Cour même, lui avoit fait oublier l'indigence affreuſe, pour laquelle elle ſembloit être née, & dont elle avoit éprouvé les triſtes déſagrémens. Le

roi de France, & toute ſa brillante Cour à ſes pieds, l'autoriſoit à ſe croire la ſouveraine de l'univers; les femmes de la premiere qualité réglant leur goût ſur le ſien, adoptant ſes modes, imitant ſes petits caprices, & applaudiſſant à ſes minauderies, lui paroiſſoient beaucoup au deſſous de ſes premieres compagnes dans le déſordre, parmi leſquelles elle n'occupoit qu'un rang d'égalité; en un mot, tous les propos qu'elle entendoit autour d'elle, étant autant d'éloges qu'on vouloit qu'elle prît pour ſon compte, comment auroit-elle pu ſe reconnoître? ou plutôt comment auroit-elle pu ne pas ſe confirmer dans les principes fondamentaux du ſyſtême moderne de la ſociété, que Mr. *Du Barry* avoit eu le ſoin de lui expliquer? les leçons de vertu qu'elle en avoit reçu, ſe trouvoient parfaitement d'accord avec tout ce qu'elle voyoit; étoit-il poſſible, que ſe mettant au deſſus, & de l'exemple, & de ſon penchant, elle en eût l'idée que les honnêtes gens en ont? on lui avoit ſi ſouvent répété, que la vertu ne méritoit aucune conſidération; qu'on ne devoit avoir des égards que pour ce qui plaît, & pour ce qui eſt utile; que la vertu étoit un être de raiſon, ou que ſi elle exiſtoit, elle étoit froide, &

iſolée, que ce n'étoit qu'un ſuperflu qu'il falloit abandonner aux miſantropes; que la vie eſt ſi courte, que c'eſt une folie que d'en rien retrancher ſur ſes plaiſirs; qu'une honnête femme, ſur-tout quand elle n'a pas d'état brillant, eſt un être bien peu intéreſſant; qu'elle ne tient preſque pas à la ſociété, & qu'elle n'eſt bonne tout au plus, que pour faire les froides délices d'un imbécille de Mari; que la richeſſe eſt l'ame univerſelle, qui anime & qui embellit tout; qu'une jolie figure en un mot, enſévelie dans des habits modeſtes, perd les trois quarts de ſes charmes, & doit être confondue avec les beautés du tiers état; toutes ces maximes empoiſonnées, & d'autres auſſi déteſtables, lui avoient été rebattues tant de fois, ſous mille expreſſions différentes, qu'elle ne ſoupçonnoit pas même qu'il fût honnête de penſer différemment, & d'agir en conſéquence d'autres principes. Qu'importe, lui diſoit ſon inſtituteur, que vous ayez été l'héroïne de vingt hiſtoires? Si vous étiez moins jolie, on parleroit moins de vous; la laideur & la pauvreté méritent ſeules d'être enſévelies dans un oubli éternel, le préjugé de l'honnêteté n'eſt que pour les ſots & le peuple; que les faiſeurs de livres exaltent l'honnête, qu'ils en ſoient

les panégyriſtes, c'eſt leur métier, & graces à Dieu, ils en ont tant rebattu les oreilles, qu'on ne les écoute plus aujourd'hui; on les punit même, en ne les liſant plus; ce ſont des ennuyeux éternels, que le monde paye aujourd'hui d'un juſte mépris, & c'eſt auſſi l'unique ſalaire qu'ils méritent. --Tout ce qu'on peut faire en faveur de la vertu, c'eſt d'en adopter quelquefois l'apparence, quand la néceſſité l'exige: un Prédicateur ſi pathétique & auſſi éloquent ne manqua pas de faire l'impreſſion la plus forte ſur un cœur, qui peut-être n'étoit pas ſuſceptible d'en recevoir d'autre: eh! quels progrès ne fait pas le vice, lorſqu'il eſt préconiſé par un de ces *Séducteurs* à la mode, qui poſſede tous les artifices du métier, qui cache ſous des dehors attirans, & quelquefois impoſans, un cœur perfide & un ſyſtême ſuivi de ſcélérateſſe! Mr. *Du Barry* avant même qu'une ambition honteuſe, & qu'un ſordide intérêt l'engageaſſent à ſe déclarer pour panégyriſte du vice, étoit généralement connu pour un héros dans cette claſſe d'hommes mépriſables qu'on devroit punir, au défaut des loix, d'une flétriſſure déshonorante; car qu'on éclaire le cœur des méchants, qu'on y deſcende le flambeau à la main, on y découvrira en frémiſſant,

que leur plaisir le plus pur, & le plus sensible, est d'étendre le vice, les progrès de mal, & d'augmenter le nombre de leurs complices : ce sont des pestiférés qui avant d'expirer, goûtent une joie infernale à communiquer la contagion dont ils sont atteints & à voir tomber à leurs côtés des mourans, victimes infortunées du venin qu'ils ont versé dans leur ame.

D'après de tels principes, & avec le secours d'un tel maître, Madame *Du Barry* mena à la cour une vie de dissipation continuelle, & s'y livra à tout le délire scandaleux d'un cœur gâté & corrompu; promenée de spectacle en spectacle, suivie dans toutes les assemblées publiques, présidant à toutes les fêtes d'une Cour brillante, elle y faisoit l'admiration de ces vils esclaves de leur ambition deméfurée, elle y recevoit leur culte respectueux, & les adorations qu'ils refusent constamment à l'Etre suprême ; elle y jetoit ses rivales dans le plus affreux désespoir; la richesse, le luxe, le plaisir, l'environnoient & cherchoient à réveiller ses goûts; l'élégance, la mode accouroient lui payer leurs tributs; en un mot ayant à peine le tems de se demander ce qu'elle desiroit, son déshonneur comme son triomphe étoit complet : mais

il eſt un terme à tout ; celui de la grandeur inopinée de Madame *Du Barry* étoit proche, ſans qu'elle eût peut-être prévu qu'il pût jamais arriver, ou au moins lorſqu'elle le croyoit encore bien loin, ce vain phantôme étoit prêt à s'évanouir, lorſqu'il paroiſſoit avoir le plus de réalité ; le maſque impoſant ſous lequel elle paroiſſoit à la Cour, étoit prêt à tomber, lorſqu'elle penſoit qu'il étoit le mieux attaché, en un mot elle marchoit avec toute ſon arrogance & ſa fierté, lorſque ſans s'en appercevoir, elle chanceloit le plus, & que ſa chûte étoit prochaine. Le jour le plus beau s'obſcurcit quelquefois au moment où il brille le plus, & auquel on s'y attend le moins ; le vent le plus favorable peut changer dans un clin d'œil, & forcer le Pilote de faire une route contraire à ſon deſſein. La Fortune ſe plaît preſque toujours à tourner le dos à ceux à qui elle rit conſtamment, dans le moment même que tout les porte à croire, que cette divinité capricieuſe a fait d'eux ſes plus chers comme ſes plus heureux favoris ; que de chûtes éclatantes ne voit-on pas tous les jours, dont le bruit & le fracas étonnent même ceux qui ont le moins de confiance ſur l'inſtabilité des choſes humaines ! combien de malheureux

opulens ne tombent-ils pas dans la plus affreuſe indigence au moment où leur état paroît le plus ſolidement établi ! que de vaſtes projets ne forme-t-on pas ſur des principes qui paroiſſent ne pouvoir pas manquer, & ſur des fondemens que la prudence humaine ne peut pas s'empêcher de juger ſolides, qui cependant tombent en ruine, & s'écroulent au moment qu'on y conſtruit deſſus l'édifice projeté avec la plus grande confiance ! en un mot l'inſtant où l'homme ſe croit au faîte de la gloire, & au comble du bonheur, touche très-ſouvent à celui qui amene ſa ruine, qui prépare ſa honte, & qui fait naître ſon déſeſpoir ; c'eſt lorſque le cœur ſemble ne pouvoir plus former de deſirs, & que tous ſes ſouhaits ſont remplis au delà de ſes eſpérances ; c'eſt alors, dis-je, qu'il penche ſur le vuide affreux dans lequel il tombe ſans avoir eu même un inſtant pour en conſidérer l'immenſité; oui, l'homme (& celui de Cour plus que tout autre) marche ſur une continuité de précipices d'autant plus dangereux, qu'ils ſont preſque toujours jonchés de fleurs qui les rendent inviſibles ; & il ne s'apperçoit que la terre lui manque ſous le pied, que lorſque précipité, tout couvert de cette même terre, il va rude-

ment heurter le fond de l'abîme, dans lequel, revenu à lui-même par la force de la secousse, il a le tems d'en mesurer la profondeur, de faire le triste parallele de son état actuel, avec celui dont il jouissoit un moment avant de dévorer son chagrin, & de se consumer enfin en regrets inutiles; oui, encore un coup, telle est la malheureuse destinée de l'homme dans ce monde périssable; à peine entend-il gronder l'orage loin de lui, que ne croyant pas avoir rien à craindre pour lui-même, la foudre tombe en éclats, l'atteint, le renverse, l'écrase, & l'anéantit, sans que l'éclair qui l'a devancée, ait presque frappé ses yeux: heureux l'homme qui s'attend aux revers, qui s'y prépare, qui les reçoit avec fermeté, & qui se console sur un avenir, qu'il s'efforce de rendre heureux par une conduite irréprochable aux yeux de ses semblables, mais sur-tout aux regards pénétrans de l'auteur de son existence, qui l'attend ou pour le récompenser, ou pour le punir!

Louis XV, à qui une santé solide & robuste paroissoit promettre encore plusieurs années de vie, est frappé d'une maladie mortelle, dont son âge avancé sembloit devoir ne pas lui laisser prévoir que ce seroit celle qui l'enleveroit à ses sujets; cette maladie dange-

reuse pour tous les âges, le devient beaucoup plus à proportion qu'on y est avancé; quel espoir pouvoit-il donc y avoir pour le rétablissement de ce Prince dans sa soixante-cinquieme année? Il étoit bien foible cet espoir dans les premiers momens de sa maladie, & peu de jours après les François justement alarmés sur son compte, n'en eurent plus aucun, & pleurerent d'avance la mort d'un Monarque qu'ils chérissoient, & dont ils étoient tendrement chéris: le deuil & la consternation répandus dans toute la France, pendant la maladie & après la mort de Louis XV, attestent à l'univers entier que la fidélité & l'amour des François pour leur Souverain, est à l'épreuve de tout, qu'ils savent souffrir, sans rebellion, lorsqu'ils voient que la main qui s'appésantit sur eux, est dirigée par les infâmes Ministres qui abusent de la confiance du Souverain, & qu'enfin ils auroient horreur de tenter à venger sur leur roi, des oppressions dont ses Ministres sont seuls coupables.

Dès qu'il fut décidé que Louis XV étoit attaqué de la petite vérole, Mad. la Comtesse *Du Barry* quitta la Cour, dans l'espoir peut-être d'y reparoître, lorsque le dange auroit cessé, se flattant plus pour son avantage que pour celui de la France, que le roi échapperoit

échaperoit à un accident si critique & si dangereux ; toute la cour uniquement occupée de la maladie du Roi, & du danger qu'il couroit, ne s'apperçut que la favorite y manquoit, que lorsqu'on apprit avec quelque surprise qu'elle s'étoit retirée à deux lieues de Versailles dans une superbe maison de M. le Duc d'*Aiguillon*, qui, ou par reconnoissance, ou par intérêt, voulut encore faire parade de son attachement pour cette femme, dans un tems où il pouvoit prévoir qu'il lui seroit plus nuisible qu'avantageux; & pour qu'il ne manquât rien à ce coup d'éclat, Madame la Duchesse d'*Aiguillon* fut faire les honneurs de sa maison pendant le séjour qu'y fit Madame *Du Barry*. Dès cet instant toute sa nombreuse cour s'étoit dissipée, ne lui restant que ses domestiques & le fidele M. d'*Aiguillon* : elle commença à entrevoir le peu de fond qu'il faut faire sur des amis, qui ne le sont que par crainte ou par intérêt ; à peine en effet l'idole eut-elle été enlevée du temple, que bien loin de former des vœux pour son retour, tous ceux qui avoient paru les plus assidus à son culte, auroient, s'il leur eût été permis, renversé l'autel, & se seroient même fait honneur d'en arracher jusqu'à la pierre fondamentale. Louis XV ayant succombé le douzieme jour de sa maladie, & ayant payé

le tribut ordinaire de la nature, ſa Maîtreſſe ne fut pas long-tems dans des incertitudes ſur le ſort dont elle jouiroit à l'avenir, & la bonté & la juſtice de Louis XVI ne lui laiſſerent preſque pas un inſtant pour enviſager dans un lointain éloigné le triſte avenir qui ſe préparoit pour elle ; le nouveau Monarque lui épargna des conjectures qui ne pouvoient être que triſtes & alarmantes : elle n'eut en un mot preſque pas le tems de ſentir toute la grandeur & la conſéquence de la perte qu'elle venoit de faire, en perdant le feu Roi : la nouvelle de ſa diſgrace ſuivit de près celle de la mort du Roi ; Madame *Du Barry* les apprit preſque toutes les deux en même tems, & ſi ſon cœur eût été véritablement attaché à Louis XV, à peine auroit-elle commencé de donner quelques larmes de tendreſſe à ſon amant infortuné, qu'ayant un motif particulier d'en verſer elle-même, ſa douleur & ſon chagrin euſſent changé d'objet : mais Madame *Du Barry* n'étoit l'amante du Roi qu'en figure : ſa tendreſſe pour lui n'avoit jamais été que ſur le bout de ſa langue, & ſon cœur plein d'autres objets, n'étoit pas même ſuſceptible de reconnoiſſance pour un Monarque qui lui prodiguoit ſi mal à propos ſes faveurs & ſon attachement : elle eût bientôt oublié ſon

bienfaiteur & son ami, si après l'avoir perdu, il lui eût été permis d'aller étaler dans Paris tout le faste & tout le luxe qu'elle auroit emporté de la cour, & d'y ramener avec elle tout le vice d'une conduite honteuse qui l'avoit suivie à Versailles : un cœur de *Boue* qui se livre à tout venant, ou plutôt qui ne se donne à personne, que le libertinage & la crapule peuvent seuls émouvoir, peut-il être vertueux ? & peut-il y avoir de véritable tendresse sans vertu ? il étoit donc de la sagesse, de la charité & de la prudence du vertueux Roi qui a succédé à Louis XV, de signaler les premiers instans de son regne, par un acte d'autorité, qui en mettant un frein aux désordres trop publics d'une femme qui ne méritoit aucun ménagement, donnât à ses sujets l'idée la plus flateuse de son amour pour le bon ordre, & leur fît entrevoir ce que le vice avoit à craindre sous son empire.

Après que le nouveau Monarque se fut livré aux premiers moments de sa sensibilité, & qu'il eut donné de justes larmes à la mémoire de son aïeul, sa tendre douleur sembla ne se calmer un peu que pour lui faire appercevoir toute l'étendue de ses devoirs ; il crut qu'un des premiers & des plus pressans dans cette triste conjoncture,

étoit de faire expédier des ordres à Madame *Du Barry*, pour lui enjoindre de se rendre sur le champ dans l'abbaye du Pont-aux-Dames, & y attendre ses dernieres volontés; ce coup imprévu & inattendu, effaçant dans son cœur toutes les autres impressions, le rendit sensible peut-être pour la premiere fois; & toute la honte de sa vie passée se peignant alors à son imagination, sous les plus vives & les plus vraies couleurs, forcée de se rendre justice à elle-même, elle vit dès-lors qu'une honnête prison, à laquelle elle se voyoit condamnée, deviendroit sans doute perpétuelle, & qu'inutilement elle se flatteroit de retrouver un jour une liberté dont elle avoit trop abusé, pour qu'il y eût de la prudence à la lui redonner. Si dans le commencement de son exil les nouvelles publiques ont de beaucoup exagéré la rigueur des ordres que l'Abbesse du monastere avoit reçu au sujet de cette illustre prisonniere, cette exagération même prouve combien le public la jugeoit digne d'une plus grande sévérité, & la fausseté de ces nouvelles démontre la bonté, la bienfaisance, l'humanité & l'inclination compatissante du Monarque qui fait espérer à la France le regne le plus doux, le plus juste, le plus glorieux & le plus heureux; regne dont le commencement est déjà

marqué au coin de la prudence la plus consommée, de l'équité la plus exacte, de l'amour le plus tendre, de l'affabilité la plus marquée, de la religion la plus éclairée, & en un mot de toutes les différentes vertus que Louis Auguste a hérité de ses illustres ancêtres; les François se plaisent déjà à admirer en lui l'affabilité populaire & la franchise d'Henri IV sans y découvrir ses inclinations trop galantes; la justice de Louis XIII sans en avoir la pusillanimité; le discernement, la pénétration & le coup d'œil heureux de Louis XIV sans en avoir le faste, le luxe & l'ambition outrée; la bonté & l'amour de la paix de Louis XV sans en avoir les grandes foiblesses; & en un mot la religion de tous ses aïeux, sans en avoir les défauts. Puisse l'Europe ne lui donner jamais un juste sujet de faire voir que s'il est en quelque sorte supérieur à ses prédécesseurs, par l'assemblage de toutes les vertus morales & chrétiennes, il ne leur est pas inférieur par les vertus militaires qui caractérisent le véritable héros, & qu'il est aussi digne de commander à une nation que l'amour de la gloire & l'honneur de son nom rend invincible dans les combats, quand elle y est menée par des chefs animés du même motif qu'elle, qu'il est digne de la gouverner

au ſein de la paix, & de faire le bonheur & les délices d'un peuple, dont la jalouſie même de ſes voiſins démontre la nobleſſe des ſentimens, la grandeur, le courage & la félicité !

Madame la comteſſe *Du Barry* actuellement enfermée dans ſon couvent, cherche à y chaſſer ſes ennuis, en y faiſant bâtir un appartement aſſez commode, pour s'y livrer à un très-petit diminutif de la molleſſe de la cour à laquelle elle s'étoit livrée ſans réſerve : ces ſoins & cette attention de ſa part ne permettent pas de prévoir qu'elle imite la célebre Madame *de la Vallière* dans ſa diſgrace, auſſi n'en a-t-elle ni le cœur, ni l'eſprit, ni la force ; la premiere aimoit réellement Louis XIV ; elle l'eût même aimé, quand il auroit été le dernier de ſes ſujets ; la ſeconde n'aimoit dans Louis XV que ſes libéralités ; Madame *de la Vallière* étoit vertueuſe, & ſon exceſſive tendreſſe la rendit criminelle à l'égard d'un Roi, qui lui avoit juré l'amour le plus tendre & le plus conſtant, & qui par ſes agrémens naturels étoit ſi fort capable de ſéduire un jeune cœur ; Madame *Du Barry* ne connut jamais la vertu, & pencha toujours par goût & par inclination, & en ſe donnant à Louis XV elle n'enviſagea que ſon orgueil & ſa fortune ; il n'eſt pas

donc ſurprenant que la Religion n'ait pas le même pouvoir ſur le cœur de l'une & de l'autre de ces illuſtres *Recluſes ;* Madame *de la Valliere* écouta ſes remords , revint à la raiſon , & finit ſa vie dans les exercices de la plus rude & de la plus ſévere Pénitence : ſi Madame *du Barry* l'imite un jour, on peut ranger cet événement au nombre de ceux qu'il n'eſt pas poſſible de prévoir , & on ne pourra plus douter de l'*efficacité de la grace par elle-même ,* dont les Théologiens ont tant diſputé inutilement ; Magdelaine & Paul ſe convertirent ; la fille d'un Capucin ſe convertira-t-elle ? c'eſt au tems à nous l'apprendre , & à Dieu à opérer ce Miracle.

FIN.

